



# L'Observatoire de la Biodiversité, Une création pour le Nord – Pas-de-Calais



**RESTITUTION DE L'INAUGURATION**



## Sommaire

- p.3 Sommaire
- p.4 Communiqué de synthèse
- p.5 Programme
- Allocutions d'ouverture
- p.6 **Pascale Pavy**, Présidente du Conservatoire botanique national de Bailleul
- p.8 **Emmanuel Cau**, Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- p.12 **Jean-Michel Bérard**, Préfet de région Nord - Pas-de-Calais
- p.16 **L'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais : sa création, ses objectifs et son fonctionnement**  
Jean-Marc Valet, Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul - Directeur de la mission « Observatoire de la Biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».
- p.26 **Point presse & signature de la charte de l'Observatoire**
- p.28 **La biodiversité du Nord - Pas-de-Calais : quoi de neuf depuis la synthèse des connaissances de 1999 ?**  
Vincent Santune, Directeur du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais
- p.32 **Le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN) : son organisation et sa complémentarité avec l'Observatoire**  
Cédric Vanappelghem, Vice-Président du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais
- p.38 Questions - réponses
- p.42 Liste des participants

**INAUGURATION**  
**Mercredi 16 juin 2010**





# Communiqué de synthèse

## L'Observatoire de la biodiversité,

Une création pour le Nord – Pas-de-Calais



Avec ses 324 habitants/km<sup>2</sup>, le Nord – Pas-de-Calais est l'une des régions françaises les plus densément peuplée, sillonnée par un important réseau d'infrastructures, où l'occupation du sol est largement dominée par l'agriculture (72% du territoire) et l'urbanisation (15%).

La place réservée aux espaces naturels se montre de fait très limitée. Néanmoins, le Nord – Pas-de-Calais reste riche d'une belle diversité de milieux naturels et d'espèces. Le territoire régional abrite notamment 60% des oiseaux nicheurs présents sur le territoire français, plus de la moitié des mammifères et un tiers de la flore.

La situation est loin d'être satisfaisante. Elle est même très critique : une espèce de fleur disparaît chaque année, en 20 ans, une centaine d'espèces de champignons a disparu... Sous l'impact des activités humaines, la dégradation de la nature et des paysages s'accélère. A terme, un quart de la biodiversité du Nord – Pas-de-Calais est menacée de disparition.

Les différents sommets, colloques internationaux, européens et dernièrement le Grenelle de l'Environnement français... tous soulignent l'urgence nécessaire d'enrayer la perte de biodiversité.

### Urgence d'agir, urgence de préserver ce qui peut encore l'être...

Le Nord – Pas-de-Calais, région dynamique, très impliquée dans la préservation de son patrimoine naturel, consciente de l'urgence, s'engage dans une démarche novatrice en France : l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et le Conseil régional Nord-Pas de Calais s'associent et créent ensemble l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais.

### Un outil novateur, au service de tous, dans l'intérêt de tous et accessible à tous

Véritable outil de partage de la connaissance, l'Observatoire de la biodiversité entend informer, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre, à commencer par les habitants du Nord – Pas-de-Calais.

Chaque année, par le biais de manifestations, de communications internet, de publications, l'Observatoire vous décrira votre environnement naturel, son évolution, en positif ou en négatif et explicitera les politiques engagées pour le protéger.

Le mercredi 16 juin 2010, en présence de l'ensemble des acteurs de l'environnement Nord - Pas-de-Calais, **Jean-Michel Bérard, Préfet de région, et Emmanuel Cau, Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire**, ont le plaisir d'inaugurer l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais.



# Programme

**15h15** Accueil des participants

**15h45** Allocutions d'ouverture

Pascale Pavy, Présidente du Conservatoire botanique national de Bailleul  
Emmanuel Cau, Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire  
Jean-Michel Bérard, Préfet de région Nord - Pas-de-Calais

**16h15** L'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais : sa création, ses objectifs et son fonctionnement

par Jean-Marc Valet, Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul - Directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais ».

**16h45** Pause / collation bio - POINT PRESSE

**17h15** La biodiversité du Nord - Pas-de-Calais : quoi de neuf depuis la synthèse des connaissances de 1999 ?

par Vincent Santune, Directeur du Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

**17h30** Le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN) : son organisation et sa complémentarité avec l'Observatoire

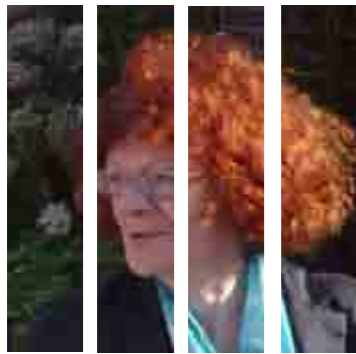
par José Godin, Président du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

**17h45** Questions-réponses

**18h00** Signature de la charte par les partenaires

**18h15** Apéritif gourmand





## Allocutions d'ouverture

### Pascale Pavy,

Présidente du Conservatoire Botanique National de Bailleul

Il est des événements rares dans la vie d'un conservatoire botanique national et celui du 16 juin 2010 marquera pour longtemps nos mémoires. Inaugurer ici, à Bailleul, l'Observatoire régional de la biodiversité est pour nous une joie, une fierté et la consécration d'efforts soutenus consentis par tous nos partenaires.

Ne cachons pas notre plaisir : un tour de France de l'état d'avancement des observatoires régionaux de la biodiversité a été récemment effectué lors du 1<sup>er</sup> séminaire de la fédération des CBN à Bagnères de Bigorre en mars 2010.

L'avance de la région Nord – Pas-de-Calais par rapport aux autres régions, sur ce thème, est apparue comme une évidence ; comme c'est régulièrement le cas pour tout ce qui concerne les politiques de connaissance et de protection de l'environnement. Le fait d'en confier la responsabilité à un Conservatoire botanique national est en tout cas apparu comme un cas unique.

L'accueil d'une telle structure en nos murs n'est pas anodin en matière de gouvernance de notre centre.

Un observatoire de la biodiversité collecte et diffuse des informations qui dépassent largement les seuls thèmes de la botanique et de la phytosociologie et nous avons dû, en assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010, modifier nos statuts pour intégrer cette nouvelle dimension dans nos missions. Il nous importait en effet de nous assurer une légitimité à intervenir dans des domaines naturalistes qui ne constituent pas forcément nos cœurs de métier.

Je tiens aujourd'hui à souligner deux points :

■ La première fonction d'un observatoire est celle d'observer. Les communautés scientifiques et associatives n'ont pas attendu le 16 juin 2010 pour commencer à observer notre patrimoine naturel. Fort heureusement, nous ne partons pas de rien.

**« L'inauguration de l'Observatoire régional de la biodiversité doit être l'occasion d'un vibrant hommage à tous les scientifiques et les naturalistes passionnés qui tout au long des décennies et même des siècles, ont fourni de précieuses informations sur notre patrimoine naturel. »**

Ce travail de fourmi, bien souvent bénévole, constitue aujourd'hui le terreau de l'Observatoire sans lequel aucune synthèse de l'évolution des popula-

tions de flore, de fonge, et de faune ne serait possible,

■ Le second point que je souhaite exprimer, c'est notre vœu d'une métamorphose de l'observatoire en « explicatoire ». La grande vertu de la connaissance n'est pas seulement de dresser un état de la situation en matière de biodiversité, mais de l'expliquer ; et cette tâche est de loin, la plus difficile. Le choix des indicateurs, vous le verrez, tient compte de cette dimension.

Je tiens aussi aujourd'hui à affirmer, sans ambiguïté, l'état d'esprit dans lequel nous sommes vis-à-vis de ce nouvel outil qu'est l'Observatoire de la biodiversité. Ce qu'il n'est pas, d'abord et surtout, c'est l'observatoire du conservatoire botanique national de Bailleul. Il est pour nous, par contre, ce que l'État, le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais et nos partenaires que sont notamment le Conservatoire des sites naturels et le GON ont voulu qu'il soit :

- un nouvel espace de connaissance pour les habitants de la région Nord – Pas-de-Calais qui sont en droit de connaître l'état de la biodiversité de leur région,
- un outil d'aide à la décision des politiques publiques qui interfèrent sur l'état de cette biodiversité,
- un moyen de valoriser l'information naturaliste et ceux qui la fournissent.

Sa gouvernance, aussi, sera moderne, participative et nous l'espérons, efficace : elle vous sera expliquée tout à l'heure dans le détail.

Pour l'heure, vous allez assister à trois présentations après les allocutions de M. Jean-Michel Bérard, Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais et de M. Emmanuel Cau, Vice-Président du Conseil régional en charge de l'Environnement,

■ Jean-Marc VALET, directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité Nord – Pas-de-Calais » vous expliquera la genèse de l'Observatoire, ses objectifs et son fonctionnement. Il vous présentera également quelques exemples d'indicateurs qui vous permettront de visualiser des productions de l'Observatoire, et il évoquera nos projets à court et moyen termes,

■ Vincent Santune, directeur du Conservatoire des sites naturels du Nord – Pas-de-Calais (qui vient de changer de nom : il s'agit à présent du Conservatoire régional d'espaces naturels) vous évoquera la synthèse des connaissances naturalistes qu'il avait présenté au grand palais à Lille en 1999, et ce qu'il est advenu sur le thème de la biodiversité depuis cette présentation,

■ José Godin, Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais et Pré-

sident du tout nouveau Conservatoire régional de la faune sauvage, vous présentera le RAIN, c'est-à-dire le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste et son organisation. Vous pourrez ainsi constater la grande importance de ce réseau dans le fonctionnement de l'Observatoire.

Vous avez pu noter dans le programme que ces présentations seront interrompues par plusieurs événements :

- Une pause pour tous, avec un point presse pour les fondateurs de l'Observatoire à 16h45,
- Un échange « questions/réponses » avec vous à 17h45,
- La signature de la Charte de l'Observatoire à 18h00, qui constituera un moment fort de l'après-midi.

Vous aurez enfin l'occasion de goûter à la biodiversité culinaire locale à l'occasion d'un apéritif gourmand prévu à 18h15.

Je vous souhaite une bonne après-midi.



Les participants à l'inauguration de l'Observatoire découvrent le jardin des plantes sauvages du Conservatoire Botanique National de Bailleul.





## Allocutions d'ouverture

### Emmanuel Cau,

Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais  
en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Bonjour à tous

Alors j'ai envie de vous dire : voilà « c'est fait », en plus par une journée ensoleillée. Je dis « c'est fait » parce que je ne vous cache que lorsque je suis devenu Vice-Président en 2007, en priorisant (en remettant une couche, si je puis dire) la thématique biodiversitaire (et ce, d'ailleurs malgré le buzz autour de l'alliance pour la planète, le buzz autour du Grenelle de l'environnement) les sourires en coin fleurissaient un peu comme la Renouée du Japon.

**« C'est évident que de nombreux élus et acteurs sont encore surpris qu'on puisse, au Conseil régional, qu'un Vice-Président puisse parler de loutre, de castor, d'infrastructures naturelles, de réconciliation de l'homme avec la nature, de biens et de services de la nature, etc. »**

Cela ne fait, encore pour beaucoup, pas très sérieux. Il ne s'agit ni d'un musée, ni d'une route, d'une piscine, d'un golf, du PIB, de la croissance. Et pourtant en réaction à son histoire industrielle et agricole, la région est, depuis les années 1990, engagée en faveur de la biodiversité : élaborant sa Trame Verte et Bleue dès 2002, en l'inscrivant comme priorité politique en 2004 et dans sa planification dès 2006.

Mais on ne va pas se gâcher le plaisir car cela commence à payer. Il n'y a, à présent, plus que des sourires moqueurs puisque de visite de territoire en visite de territoire, de rencontre d'acteur en rencontre d'acteur, argument après argument, il faut l'avouer aussi, millions après millions d'euros, cela prend, cela intéresse, cela commence à fédérer et la biodiversité commence à faire projet.

Même si on peut l'avouer sans honte, je pense qu'il faut l'assumer, ces politiques ne sont que la mise en musique de ce que l'on appelle l'écologie superficielle, c'est-à-dire à l'opposé de l'écologie profonde portée par le philosophe Arne Naess.

L'écologie superficielle a pour but principal la préservation des ressources en vue du développement des activités anthropiques au seul profit, jusqu'à ce jour en tout cas, des pays riches.

Mais il est sans doute des combats qui se gagnent étape par étape. Nous n'allons pas les brûler en tout cas. Nous en vivons une aujourd'hui : la protection et la préservation de la nature. Cela devient sérieux.

Et j'aime bien citer un indicateur qui tend à prouver ce fait là : c'est Luc Ferry. Je l'adore Luc Ferry. C'est un peu comme « Lorel et Hardy » ou « Luc Ferry et Claude Allègre ». Très vite, lorsqu'on le lance sur le sujet, il s'emporte et il est éructe :

« Mais vous ne voyez pas que l'Homme n'a pas encore gagné sa guerre contre la nature ! » et qui considère que l'écologie, qui replace la nature au cœur de la pensée et au centre de nos valeurs, est

une menace pour l'humanisme et la démocratie. Alors je vous laisse juge mais s'il éructe à ce point là c'est que sans doute, il sent un mouvement, qui de mon point de vue, va dans le bon sens.

**« Si l'Homme n'a pas encore gagné, c'est quand même de justesse puisque la biodiversité est une belle oubliée depuis bien longtemps. »**

Qui aujourd'hui a encore une connaissance fine de la biodiversité régionale et nationale ? Pourtant, c'était un fleuron de la connaissance du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. L'absence d'une agence nationale de la nature, de type ADEME pour l'énergie, confirme cet oubli.

Faut-il un choc biodiversitaire comme il y eu un choc pétrolier pour créer cette agence ? Je ne cache pas mes inquiétudes sur ce projet d'agence demandé par les acteurs du Grenelle. Ce projet semble se transformer en une agence des aires protégées. Alors c'est peut-être bien, mais cela n'est pas suffisant. Nos écoles, nos universités, l'éducation nationale ont délaissé les sciences naturalistes au profit des sciences dites « naturelles » mais à valeur économique directe : c'est la production, la génétique. La botanique, et je pense que Madame Delelis ne me contredira pas, n'est même plus enseignée en première année. Et enfin, autre élément de constat, l'engagement associatif pour l'environnement, et donc pour la biodiversité, est moindre qu'ailleurs, moitié moins que la moyenne nationale.

Ces faits, dont la liste pourrait être plus longue, conjugués à l'histoire particulière du Nord – Pas-de-Calais, nous ont menés dans une situation critique : 13% d'espaces naturels dans la région Nord – Pas-de-Calais, contre une moyenne de 38% au niveau national, sans compter le nombre impressionnant d'espèces menacées à court ou moyen terme.

Heureusement, et on s'appuie là-dessus, nous avons de grandes richesses :

- 60% des oiseaux nicheurs présents en France, soit 197 espèces,
- le plus grand nombre national de réserves naturelles qui grandit au rythme des réserves naturelles régionales,
- le Conservatoire botanique national de Bailleul / Centre régional de phytosociologie que tout le monde nous envie.



Le Nord - Pas de Calais compte le plus grand nombre national de réserves naturelles. Ici, la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Cambrin (62).

Cette envie d'agir pour la biodiversité se propage avec la Région, la DREAL, les acteurs de la connaissance naturaliste de la préservation et de la restauration, des élus de territoire volontaires de plus en plus nombreux. Donc la volonté grandit, la dynamique aussi. On peut quand même constater que ces dernières années, beaucoup de choses ont bougé.

Évidemment, la Région y a largement contribué dans l'impulsion et les soutiens, avec notamment :

- la création du Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN),
- la création du Conservatoire faunistique, le futur *alter-ego* de ce Conservatoire botanique mais pour la faune,
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de restauration et de réintroduction d'espèces,
- la création du GIS, Groupement d'Intérêt Scientifique Nord – Pas-de-Calais, dédié à la biodiversité,
- l'impulsion et le soutien, début 2010, d'appels à projets en recherche, avec la fondation « Recherche pour la biodiversité ». Cette fondation nationale travaille sur des thèmes variés comme la recolonisation écologique des milieux, la fragmentation, sur les corridors écologiques et sur les rapports biodiversité & société.
- Dernièrement a été posée la première pierre du Centre régional de soin et de sauvegarde de la faune sauvage, avec la LPA.
- La région a également récemment assuré son soutien à l'association OISO, pour les rapaces.
- Et aujourd'hui, cela aussi « c'est fait », par impulsion de la Région et de l'État, avec le soutien de l'Union Européenne (les fonds FEDER), c'est l'inauguration de ce premier Observatoire régional de la biodiversité, avec comme première structure d'accueil, le Conservatoire botanique national de Bailleul.

L'Observatoire vous dressera l'état de la biodiversité, avec des indicateurs d'état, de pressions, de menaces et de réponses.

**« On ne pourra plus nous dire que ce n'est pas vrai, on ne pourra plus nous dire que ce ne sont que des élucubrations d'associatifs ou d'écologistes. On aura cet état « zéro », on pourra le comparer aux données du passé, on pourra le comparer à ce que peut devenir cette biodiversité dans la région. »**

Cela contribuera à la formation et à la sensibilisation du grand public et des acteurs. Je pense que l'on aura aussi rapidement à travailler sur une formation des élus et des services techniques sur les territoires.

Et cela permettra évidemment d'évaluer l'impact des politiques en faveur de la biodiversité mais aussi les inter-relations climatiques grâce à l'Observatoire régional « climat » que l'on a mis en place.

Cette initiative a permis de mettre en synergie les acteurs de la connaissance naturaliste. Cela a été un énorme travail et je tiens à tous les remercier. Je ne peux pas tous les citer, mais parmi eux :

- Lou Dengreville,
- Annick Delelis,
- Frédéric Hendoux,
- tous les acteurs naturalistes parties prenantes et bien sûr, encore une fois, le Conservatoire botanique national de Bailleul,
- mais aussi l'État et la DREAL.

Même si parfois je suis un peu critique sur ce que fait l'État, il faut bien avouer que dans les services de l'État, il y a beaucoup de gens compétents et talentueux qui en ont envie et cela marche. La preuve en est.

Je peux avouer, Jean-Michel Bérard, je le disais tout à l'heure, que je ne suis pas d'accord avec toi sur les politiques de l'État. Mais sur les politiques biodiversitaires, sur les événements climatiques, tu es souvent là, bien présent et travailleur sur le sujet. Cela n'a pas toujours été le cas avec tous les préfets.

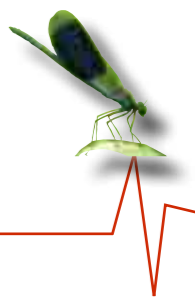
Je voulais signaler aussi et remercier la Région par la Direction de l'environnement avec son directeur Christophe Bernard et aussi le chef de service AS-TECH (animation scientifique et technique) représenté par Bertrand Lafolie.

Tout à l'heure, par la signature de cette charte des partenaires de l'Observatoire de la biodiversité de Nord – Pas-de-Calais, nous formaliserons, nous concluerons l'acte de naissance de cet important outil.

Vendredi dernier à Fusan en Corée du sud, se tenait la troisième réunion intergouvernementale sur la plateforme sciences politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques. C'est l'équivalent du GIEC mais pour la biodiversité. Ce projet a été lancé. Ce sera une organisation intergouvernementale gérée par une ou plusieurs organisations des Nations Unies, ce n'est pas encore très clair.

On connaît tous l'impact du GIEC sur la prise en compte mondiale des enjeux climatiques et l'engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique. Espérons que la biodiversité deviendra une priorité grâce à cet instrument reconnu par tous et que peut-être, un Al Gore de la biodiversité se lèvera et raflera le prix Nobel de la paix et donc de la biodiversité.

En attendant, je vous remercie de votre attention.





## Allocutions d'ouverture

**Jean-Michel Bérard,**  
Préfet de région Nord – Pas-de-Calais

Je ne peux pas commencer sans remercier Emmanuel Cau pour la considération qu'il veut bien m'accorder. À vrai dire, je me demande bien... « Luc Ferry et Claude Allègre », « Laurel et Hardy », j'aurais plutôt dit « Emmanuel Cau et Jean-Michel Bérard », dans la mesure où probablement, nous avons des approches différentes, sans doute une passion et une causticité d'un côté, peut être un peu plus, je le revendique à l'occasion, de technocratie de l'autre.

Mais enfin, je constate que depuis un certain temps, pour ce qui me concerne, avec le concours efficace de la DREAL, nous arrivons à faire avancer un certain nombre de dossiers qui, à la fois tiennent à cœur au Conseil régional mais aussi qui s'inscrivent dans la stratégie du Grenelle que défend l'État. Parmi ces dossiers, celui qui nous vaut d'être réunis aujourd'hui ici, cette inauguration de l'Observatoire de la biodiversité en est un.

Madame la Présidente, merci de nous accueillir. Il y avait un certain temps d'ailleurs que nous avions le projet de nous retrouver ici. Les échéances démocratiques ont fait que nous avons dû décaler ce rendez-vous, mais après tout, cela n'est pas plus mal. D'abord parce que la saison s'y prête et puis ensuite, le Vice-Président du Conseil régional m'a soufflé la référence, il se trouve qu'aujourd'hui, en Conseil des Ministres, est intervenue une communication qui a acté l'engagement de la France, consacré notamment par les conclusions de la dernière rencontre de Fusan en Corée. L'engagement a donc été pris pour la mise en place d'un mécanisme international d'expertise scientifique permettant aux États de disposer de bases fiables et partagées en matière de biodiversité.

Une plateforme internationale de la biodiversité sera donc mise en place. Ceci sera validé par l'Assemblée générale des Nations-Unies. Je pense que d'une certaine façon, l'écho que nous donnons à cet engagement international prend toute sa valeur aujourd'hui.

Alors, je ne veux pas développer trop longtemps les références historiques. C'est vrai que la prise de conscience collective de l'érosion de la biodiversité est maintenant, je crois, un acquis, en tout cas au niveau des responsables.

**« 25% de la faune mondiale a disparu entre 1970 et 2003, 50% des espèces vivantes connues pourraient disparaître d'ici la fin du siècle, 60% des écosystèmes de la planète se sont dégradés au cours des cinquante dernières années. Dans ce contexte, la préservation de la biodiversité est devenue une préoccupation majeure des politiques publiques. »**

Et je souhaiterais, en prélude à la signature de la convention fondatrice de l'Observatoire, rappeler d'une part quel a été le parcours qui nous a permis d'arriver à la démarche d'aujourd'hui et notamment la façon dont il a été décliné dans notre région et puis d'autre part, en quoi l'inauguration de cet Observatoire ouvre de nouvelles perspectives.

Je le disais, la préservation de la biodiversité est aujourd'hui un enjeu majeur des politiques publiques. À cet égard, je pense que le Grenelle, quoiqu'on puisse en dire, a donné un coup d'accélérateur avec une centaine d'engagements relatifs à la protection de la biodiversité. Il me semble que cette démarche, cet engagement des politiques publiques a pris deux aspects que je voudrais rapidement rappeler :

- d'une part le renforcement des mesures de protection. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de l'évoquer ici même, au mois de février dernier, lors de la journée régionale des acteurs du réseau Natura 2000 ;
- d'autre part, l'amélioration de la connaissance nécessaire pour renforcer l'efficacité des actions qui sont menées.

S'agissant du renforcement des mesures de protection, je voudrais rappeler très rapidement quelques étapes, mais en l'assortissant à chaque fois de la déclinaison régionale :

- En 1960, c'est la loi qui a institué les Parcs nationaux. À cet égard, je voudrais rappeler que le Nord – Pas-de-Calais a été la première région à avoir créé un Parc naturel régional, celui de Scarpe-Escaut, dès 1968. Aujourd'hui, les trois Parcs naturels régionaux couvrent près du quart du territoire du Nord – Pas-de-Calais ;

- En 1976, la France promulguait également une loi sur la protection de la nature ;

- Au début des années 1980, l'inventaire du patrimoine national naturel est lancé au travers de la cartographie de ce qu'il est convenu d'appeler les ZNIEFF. 321 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ont été ainsi créées en Nord – Pas-de-Calais. Elles permettent d'identifier les secteurs à enjeu écologique. D'une part, ces ZNIEFF ont nourri les réflexions des collectivités en matière de protection de la nature et le concept de Trame verte en est en relation directe. D'autre part, elles ont été le support du porter à connaissance réalisé par l'État à l'égard des porteurs de projets, avec l'objectif d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

- À la fin des années 1990, le réseau Natura 2000 se met en place dans le but de préserver les espèces et les habitats naturels d'intérêt communautaire. Cela représente aujourd'hui 41 sites terrestres dans notre région, couvrant 334 km<sup>2</sup>. L'accélération de la constitution du réseau est d'ailleurs en cours, conformément à l'objectif de la loi Grenelle 1 de réaliser d'ici 2013 des documents d'objectifs. Depuis 2008, des sites marins sont en cours de création pour compléter ce réseau, notamment au large du Cap Gris-Nez ou de Dunkerque.

- Des Réserves naturelles nationales sont créées : elles sont au nombre de 5 dans notre région ;

Et en 2004, c'est l'adoption de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, conformément aux orientations de la Convention sur la diversité biologique en 1992 et au Grenelle de l'environnement. L'adoption de cette stratégie renforce notamment la démarche engagée, avec un certain nombre d'objectifs :

- l'élaboration d'une Stratégie nationale de création d'aires protégées qui vise à placer sous protection forte 2% du territoire terrestre national d'ici dix ans ;
- la mise en place des aires marines protégées qui vont couvrir 10% des eaux territoriales d'ici 2015. Dans ce cadre, 10 parcs naturels marins sont en projet. L'un d'eux intéresse le large des trois estuaires picards, son périmètre devrait concerner le littoral de notre région ;
- la constitution d'ici 2012 d'une Trame verte et bleue visant à restaurer la continuité écologique des milieux naturels, par la création de futurs schémas régionaux de cohérence écologique. Les dispositions du projet de loi Grenelle 2 en cours d'adoption sont venues d'ailleurs préciser leur mise en œuvre.

**« Au cours de ces trois dernières années, en dépit des contraintes budgétaires que chacun connaît, les moyens affectés par l'État à la protection de la nature et à la restauration de la biodiversité ont été en constante augmentation et Michel Pascal est le gestionnaire des nombreux postes « Grenelle » en charge de la biodiversité. »**

Le renforcement des mesures de protection est un élément important, logique.

Abordons à présent la démarche qui vise à promouvoir la connaissance de la biodiversité de manière à mieux la préserver. Cela justifie un certain nombre d'initiatives :

- La création de l'Observatoire national de la biodiversité, disposition essentielle de la loi Grenelle 1, s'appuie sur le Système d'Information de la Nature et les Paysages (SINP), créé en 2007 pour développer la connaissance scientifique et l'observation du patrimoine naturel.

La mise à disposition de cette information est une des clés de la participation des citoyens à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

■ Dans la même perspective, on peut noter la mise à jour d'ici 2012 de l'inventaire des ZNIEFF mais aussi la création d'un réseau de Conservatoires botaniques nationaux pour la flore et les habitats.

La connaissance implique la démarche d'observation, je pense qu'elle implique aussi de manière corrélée la sensibilisation à la protection. 2010 est à cet égard, je vous le rappelle, l'Année internationale de la biodiversité.

La France a lancé le portail [www.biodiversité2010.fr](http://www.biodiversité2010.fr) au début de cette année. Chacun peut y trouver des informations pour mieux comprendre ce qu'est la biodiversité et les moyens de la préserver. Outre l'amélioration de la connaissance, ce portail permet aussi de fédérer l'ensemble des initiatives nationales et régionales, voire locales, de sensibilisation du grand public aux enjeux de la biodiversité.

Enfin, l'État lance d'autres chantiers en faveur de la biodiversité cette année, notamment :

■ les atlas communaux de la biodiversité qui visent à constituer un réseau d'un millier de communes, dont Haubourdin dans le Nord. J'espère qu'il y en a d'autres, sinon la proportion est un peu faible compte tenu de l'importance de notre région. En tout cas, ce réseau vise à améliorer la connaissance de la biodiversité au niveau communal et à sensibiliser les collectivités territoriales à ces enjeux. Ils sont un élément de la connaissance de ce que je m'autoriserai à qualifier de « biodiversité ordinaire ».

■ L'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, véritable menace pour la biodiversité, est également un impératif.

Voilà le rappel de tout un parcours et de sa déclinaison dans le cadre du Nord – Pas-de-Calais et ceci conjuguant des initiatives des services de l'État mais également des collectivités locales.

Je voudrais maintenant et plus rapidement, eu égard à ce qui à déjà été dit, notamment par Monsieur Cau, souligner combien à l'échelon régional, la création de l'Observatoire de la biodiversité ouvre de nouvelles perspectives. C'est à la fois une démarche novatrice mais c'est aussi un élément essentiel d'une stratégie globale.

La diversité des milieux du Nord – Pas-de-Calais est source d'une importante biodiversité mais qui est tout autant menacée par la destruction des habitats, le morcellement, les pollutions. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes dotés d'outils de réflexion et de planification. Et c'est donc en parfaite cohérence avec la Stratégie nationale que

l'État et le Conseil régional ont créé, et inaugurent aujourd'hui l'Observatoire de la biodiversité du Nord – Pas-de-Calais.

Sa vocation est d'être un véritable outil de connaissance pour informer, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre, à commencer naturellement par les habitants de notre région. Son financement est assuré à hauteur de 50% par l'Europe des crédits du FEDER dit « axe 2 », mais parallèlement et complémentairement pour 25% par la Région et autant par l'État, pour un montant de 430 000 euros.

L'Observatoire produira chaque année des indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité en Nord – Pas-de-Calais, 59 devraient être ainsi présentés en 2010. Ils permettront de suivre, entre autres, l'évolution des oiseaux communs et des poissons d'eau douce, l'évolution de la teneur en polluants dans les eaux ou encore la surface des milieux naturels artificialisés chaque année.

Les objectifs de cet Observatoire sont très concrètement au nombre de cinq :

■ Analyser et interpréter les informations collectées par le Réseau des acteurs de l'information naturaliste, déclinaison opérationnelle du SINP. L'Atlas des paysages du Nord – Pas-de-Calais intégrant la notion d'éco-paysage contribue également à cet objectif de connaissance de notre patrimoine naturel ;

■ Dresser un état de la biodiversité régionale ;

■ Mettre à disposition une information naturaliste simple et accessible au grand public et aux décideurs publics et privés : communiquer, informer et valoriser l'information sur la biodiversité par le biais de manifestations, de colloques et de conférences ;

■ Contribuer à l'élaboration des stratégies régionales de préservation de la biodiversité ;

■ Et enfin évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre en matière de protection de la nature (Plans nationaux d'actions, Natura 2000, TVB, RNN et RNR).

Je disais que c'était aussi un des éléments d'une démarche globale, en tout cas une démarche que l'État souhaite accompagner.

À cet égard, en soulignant la logique de partenariat dans laquelle elle s'inscrit, je voudrais mentionner le projet européen ARCH mené en partenariat avec le Kent Council. Ce projet vise à cartographier les habitats naturels de nos deux régions dans l'objectif de mieux connaître pour mieux protéger.

Je voudrais aussi citer la modernisation des bases de données de suivi de notre patrimoine naturel régional. La rénovation de la base de données DIGITALE du Conservatoire botanique national de

Bailleul est ainsi en cours, tout comme la base de données faune du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais.

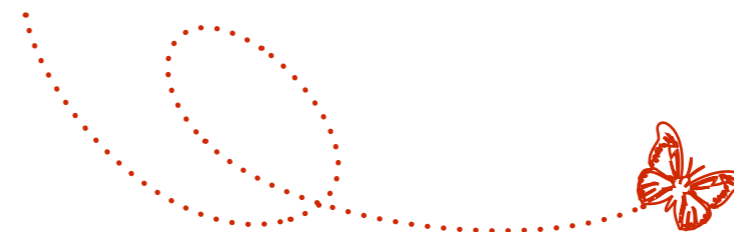
Enfin je voudrais rappeler la création du Conservatoire faunistique régional du Nord – Pas-de-Calais dans un objectif de mutualisation des moyens humains et scientifiques en faveur de la préservation de la faune menacée de notre région.

Tout ceci fait beaucoup, cela n'est sans doute pas suffisant pour jusqu'ici avoir enrayé l'érosion de la biodiversité.

**« Cela montre en tout cas que notre région est au premier rang de la défense de cette biodiversité et cela montre aussi que l'inauguration d'aujourd'hui n'est qu'une étape dans une démarche de longue haleine. »**

Je vous remercie de votre attention et je crois qu'il revient maintenant à Jean-Marc Valet, Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul, de présenter d'une manière plus circonstanciée cet Observatoire.

Merci.







# L'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais : sa création, ses objectifs et son fonctionnement

**Jean-Marc Valet,**  
 Directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul et Directeur de la mission « Observatoire de la biodiversité du Nord – Pas-de-Calais »

Bonjour à toutes et à tous

J'ai le plaisir, non dissimulé, de vous présenter l'Observatoire de la région Nord – Pas-de-Calais : sa création, ses objectifs et son fonctionnement.

## Une volonté partagée

Comme cela a été dit lors des discours précédents, il s'agit d'une initiative de l'État et de la Région. C'est quelque chose de très important, j'ai en effet lu récemment une étude du CEMAGREF qui faisait un petit tour de France de l'état d'avancement des observatoires et qui montrait qu'il fallait une volonté des deux pour avancer. En général, lorsqu'il y a la volonté de l'un et pas de l'autre, les mises en place d'observatoires sont beaucoup plus difficiles.

En tout cas, en région Nord – Pas-de-Calais, nous sommes en France certainement les plus avancés sur cette question.

*Il s'agit d'une démarche partenariale volontaire, dès lors que l'État et la Région ont décidé de créer cet Observatoire. Ce qui a été constaté, c'est qu'il y avait un consensus global, très fort, de toutes les structures naturalistes associatives et scientifiques autour de ce projet.*

Ce projet présente également une particularité régionale : nous sommes dans une configuration de « maîtrise d'ouvrage partagée ». L'Observatoire est ainsi porté au-delà de ses fondateurs que sont l'État et la Région. Il est porté par :

- le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais,
- le Conservatoire régional des espaces naturels, anciennement le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais,
- le Conservatoire botanique national de Bailleul.

## Les étapes de la mise en place

La mise en place de l'Observatoire s'est faite en quatre étapes :

- Première étape, de janvier à mai 2008 : la définition de l'organisation et des objectifs validés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN),
- Deuxième étape, de juin 2008 à avril 2009 : presque un an de travail pour sélectionner les indicateurs. Tout à l'heure, j'expliquerai dans le détail de quoi il s'agit mais ce qu'il faut retenir à ce stade c'est que vous avez deux types d'indicateurs : des indicateurs d'état sur la biodiversité et également des indicateurs de pression, menace et réponse. Ils correspondent à deux groupes de travail qui, à l'époque, avaient été animés par Frédéric Hendoux, l'ancien directeur scientifique du Conservatoire. Il devait nous rejoindre mais malheureusement il n'est pas là. Je tenais publiquement à saluer son travail puisque si aujourd'hui nous avons bien avancé, c'est aussi grâce à lui.
- Troisième étape, de mai à décembre 2009 : la mise en place avec la constitution d'un dossier FEDER qu'il a fallu monter d'un point de vue administratif et financier. Ensuite la Charte a été élaborée et l'équipe, constituée. Cette équipe est constituée de 2.5 ETP :
  - Guillaume Bertho, qui est un spécialiste des bases et des statistiques au niveau des données,
  - Sandrine Cohez qui s'occupe de la partie communication et qui a beaucoup travaillé pour cette journée, je voulais la remercier,
  - Et Lou Dengreville, qui est à l'origine de l'aventure depuis déjà un certain temps et donc qui est responsable de la cellule.
- Quatrième étape : le lancement de l'Observatoire. Nous sommes aujourd'hui au mois de juin, vous verrez que depuis janvier, avec l'équipe, il y a un certain nombre de choses qui ont été faites et que je vais vous présenter.

### **1<sup>ère</sup> étape : définition de l'organisation et des objectifs**

#### Objectifs :

- Dresser un état de la biodiversité régionale, de son évolution et des politiques publiques en sa faveur (tout ce qui concerne la TVB, RNN et RNR, Natura 2000, ENS)
- Diffuser ces indicateurs de suivi de l'évolution de la biodiversité dans des termes simples et compréhensibles par la population. Le message de l'État et de la Région était clair. L'Observatoire n'est

pas un Observatoire pour les naturalistes et que pour eux c'est bien un Observatoire pour l'ensemble des habitants de la région Nord – Pas-de-Calais.

- Synthétiser et expliquer dans la mesure du possible cette évolution. Vous verrez que c'est quelque chose de très difficile d'expliquer pourquoi telle ou telle population animale végétale ou de champignon est en augmentation ou en décroissance. Ensuite, lorsque l'on explique et que l'on est capable de comprendre ces évolutions, on peut être force de proposition en matière de stratégies régionales pour la conservation des espèces.
- Communiquer, informer et de valoriser l'information sur l'évolution de la biodiversité en région.

## Comment cela fonctionne ?

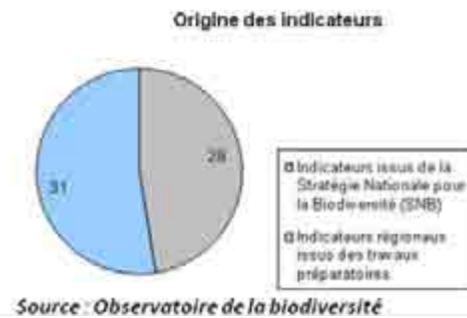
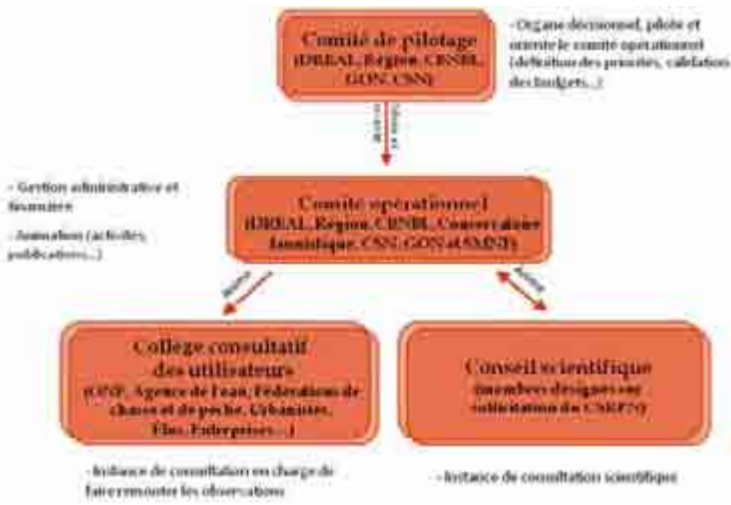
Au niveau de l'organisation, vous avez :

- Un organe décisionnel, le **Comité de pilotage** qui regroupe les créateurs de l'Observatoire. En premier lieu, l'État représenté par la DREAL, le Conseil régional Nord-Pas de Calais, le Conservatoire botanique national de Bailleul, le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais et le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais.
- Ce Comité de pilotage s'appuie sur une structure opérationnelle appelée le **Comité opérationnel**. Vous allez retrouver les mêmes structures que dans le Comité de pilotage mais avec une petite différence puisque l'on voit apparaître le tout nouveau Conservatoire faunistique, qui a vocation à être l'équivalent pour la faune du Conservatoire botanique national de Bailleul et vous avez également la Société mycologique du Nord de la France. L'objectif est de retrouver dans le Comité opérationnel les structures du RAIN. Il fallait que tous les domaines des sciences naturelles soient représentés dans le Comité opérationnel.
- Ce Comité opérationnel va s'appuyer, pour sa part, sur deux structures : **un conseil scientifique et un collège des utilisateurs**. L'idée étant de reproduire ce qui était déjà mis en place en région avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), c'est-à-dire un conseil scientifique en tant que tel, avec des scientifiques experts dans divers domaines. Ces scientifiques seront forces de proposition concernant le choix des indicateurs régionaux Nord – Pas-de-Calais, sur lesquels ils s'appuieront pour valider les causes des évolutions des espèces. Le **collège consultatif des utilisateurs** se veut être un espace d'échanges entre les socio-professionnels et les naturalistes pour exposer les conclusions

de l'Observatoire et un lieu de débats qui permette de recueillir leurs avis sur ces évolutions. Dans le collège consultatif, on va notamment retrouver l'Office national des forêts, l'Agence de l'eau, les Fédérations de chasse et de pêche, des urbanistes, des représentants d'élus et des représentants d'entreprises, etc.

Dans le choix des indicateurs, il est important de préciser que parmi les indicateurs choisis, nous avons des indicateurs issus :

- de la Stratégie Nationale pour la biodiversité et de l'Agence européenne pour l'environnement, soit environ 30 indicateurs. L'idée a été, en région, d'anticiper le futur Système d'information nature et paysage (SINP) de façon à avoir une cohérence entre l'échelon régional et l'échelon national.
- des indicateurs propres à la région Nord – Pas-de-Calais, qui ont été choisis en fonction des spécificités de la région. Ils sont au nombre de 31.



## 2<sup>ème</sup> étape : sélection des indicateurs

### Quels types d'indicateurs ?

Nous allons nous appuyer essentiellement sur :

- le Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN). Il faut bien comprendre que l'Observatoire n'a pas vocation à créer de la donnée brute. L'Observatoire est là pour récupérer ces données à partir de ce réseau, les interpréter et les diffuser,
- d'autres fournisseurs de données. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au niveau de l'Observatoire, nous avons d'autres structures qui vont être associées et qui vont fournir d'autres indicateurs que des indicateurs typiquement naturalistes. Nous avons effectivement besoin d'avoir des indicateurs de pressions ou des indicateurs de réponses qui sont susceptibles d'être apportés par d'autres structures tels que l'ONCFS, les administrations, les DRAAF, les PNR, le CSN ou encore le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

**Madame Pavy en introduction nous précisait que nous ne partions pas de rien et heureusement, nous n'avons pas attendu 2010 en région Nord – Pas-de-Calais pour compiler des informations naturalistes.**

### Quels sont ces indicateurs ?

Ils regroupent à peu près tous les thèmes naturalistes, on retrouve des indicateurs sur :

- Les mammifères, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les insectes, les mollusques, les poissons, etc.
- La flore vasculaire terrestre. On a relativement peu de données sur la partie marine ou sur la flore des milieux aquatiques et on a également très peu de données sur la bryologie, c'est-à-dire tout ce qui concerne les mousses. C'est d'ailleurs un thème à développer en tant que Conservatoire botanique national de Bailleul, et qui plus est, est une volonté de la DREAL et du Ministère.
- La phytosociologie. L'information est moins structurée que sur la flore. En fait, l'information dont nous disposons est surtout liée aux opportunités d'études que nous avons. Nous fondons beaucoup d'espoir sur le projet ARCH qui vise, à partir de photos aériennes, à cartographier les grands types d'habitats naturels sur la région Nord – Pas-de-Calais, pour une restitution à peu près à l'échelle du 1/10 000<sup>ème</sup>.
- La mycologie. La SMNF est sollicitée pour fournir des indicateurs sur la fonge.
- Les indicateurs contextuels, c'est-à-dire des indicateurs de pression, avec comme exemple la pollution de l'eau, le nombre d'hectares de coupe forestière dans une année, etc. Des indicateurs sur-

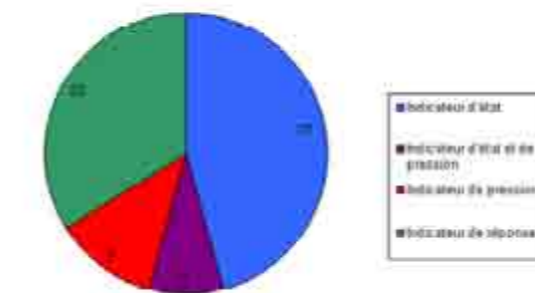
faciques, par exemple en indicateur de pression les surfaces urbanisées par an en région Nord – Pas-de-Calais. Ou encore des indicateurs politiques avec comme exemple le nombre de réserves naturelles régionales et nationales créées par an.

### Organisation des indicateurs

La répartition des indicateurs en fonction de leur type :

- **29 indicateurs d'état**
- Un certain nombre d'indicateurs qui sont à la fois des **indicateurs d'état et de pression**. Un exemple pour comprendre : la remontée du niveau des mers est un indicateur d'état mais qui est susceptible d'entraîner un certain nombre de pressions sur le patrimoine naturel, donc c'est aussi un indicateur de pression. Un autre exemple : les espèces exotiques envahissantes que l'on retrouve dans des inventaires (indicateur d'état) et qui ne sont pas neutres en matière d'impacts sur le patrimoine naturel. Il s'agit donc aussi d'un indicateur de pression.
- Enfin des **indicateurs de réponse**. Typiquement, cela peut être des réponses d'ordre réglementaire comme par exemple les surfaces classées en APB, cela peut également être des indicateurs financiers comme par exemple les montants consentis par la Région Nord-Pas de Calais ou les Conseils généraux sur la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces naturels.

Répartition des indicateurs en fonction de leur type



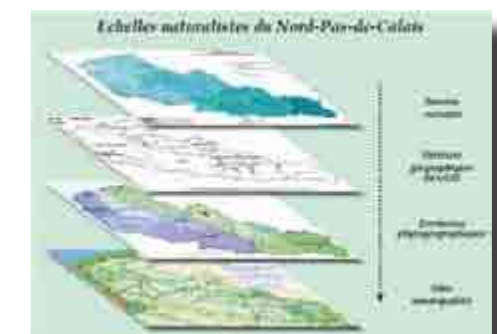
Source : Observatoire de la biodiversité du Nord – Pas-de-Calais

qui avaient été discutés et négociés avec tous les partenaires dans le cadre de ce que l'on appelle les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ORGFH). Nous évoquerons des espèces propres aux milieux littoraux, humides, forestiers, aux milieux d'habitats urbanisés densément, aux milieux ouverts et intermédiaires.



Pour ces indicateurs, l'une des difficultés de l'exercice est également les différentes échelles et unités de mesures de nos collaborateurs.

Par exemple, les administrations vont se fonder sur des échelles administratives (de la région, en passant par les départements, les pays administratifs, les intercommunalités et enfin par les communes). La première certitude que nous ayons est qu'au niveau de l'Observatoire, nous n'irons pas à des restitutions qui seront plus fines que l'échelle de la commune. Pour les naturalistes, les échelles ne sont pas tout à fait les mêmes, les approches ne sont pas les mêmes puisqu'en fait, nous parlons plutôt d'entités régionales, ensuite on va plutôt parler de bassins versants, de districts géographiques pour le GON, pour le CBNBL ce sont plutôt des zones phytogéographiques, nous allons descendre à des entités paysagères pour terminer à des sites remarquables, les ZNIEFF par exemple. Il va donc falloir que nous homogénéisions ce type d'information.



Au niveau des restitutions qui seront faites par l'Observatoire, nous essayerons, dans la mesure du possible, de les classer par grands types de milieux (qu'il s'agisse de la flore, de la fonge ou de la faune). Nous avons essayé de faire simple, nous n'avons pas voulu nous engager dans des finesses d'habitats qui allaient nous entraîner dans des discussions très importantes.

Au niveau de l'Observatoire, les grands types de milieux naturels ne sont ni plus ni moins que ceux

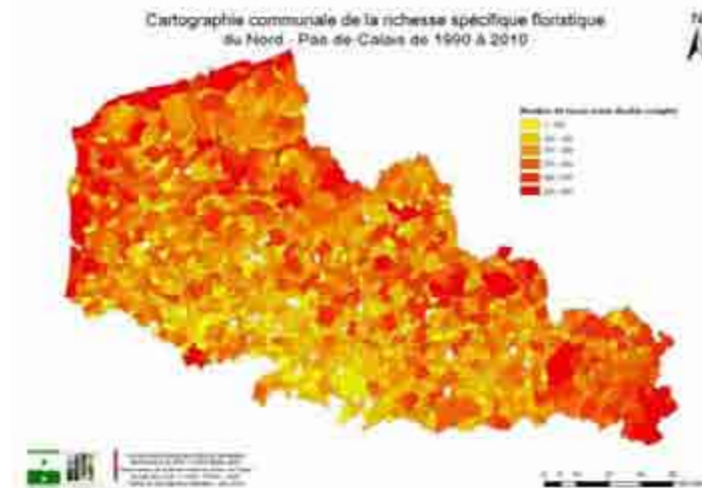
## Les indicateurs de l'Observatoire

Quelques exemples concrets d'indicateurs :

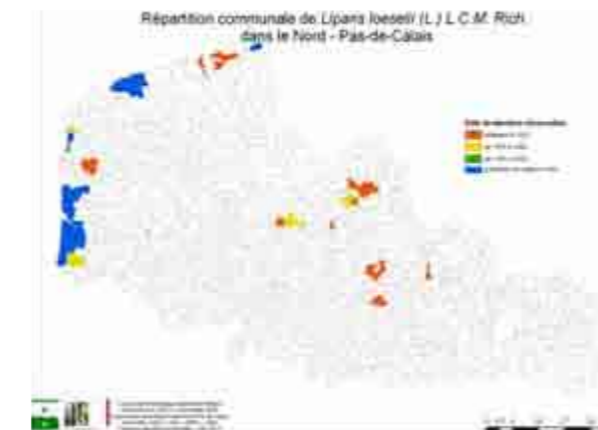
- l'évolution de l'abondance des poissons d'eau douce,
- le nombre d'espèces dans la liste rouge de l'UICN pour la France,
- l'évolution de la surface en aires protégées,
- la surface des forêts présentant des garanties de gestion durable,
- les surfaces en agriculture biologique,
- les surfaces faisant l'objet de mesures agro-environnementales,

Voilà un exemple typique d'indicateur qui intéresse l'Observatoire. C'est le GON qui fait ce travail et assure le suivi dans le cadre d'un programme national que l'on appelle le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).

Voilà un exemple de la production de l'Observatoire. J'insiste bien : ce travail est réalisé à partir des données du RAIN. Cela ne pourrait être réalisé sans l'adhésion des membres du réseau.



Autre exemple qui montre un indicateur ciblé sur une espèce donnée. J'ai choisi deux espèces. La première est le Liparis de Loesel, une espèce emblématique régionale. Je vous montre cette carte car elle est caractéristique de ce que l'on peut produire en région, c'est-à-dire la répartition géographique de cette espèce, mais surtout sa présence selon un pas de temps donné. Ce qui permet d'avoir une idée de l'évolution de cette espèce sur le territoire régional.



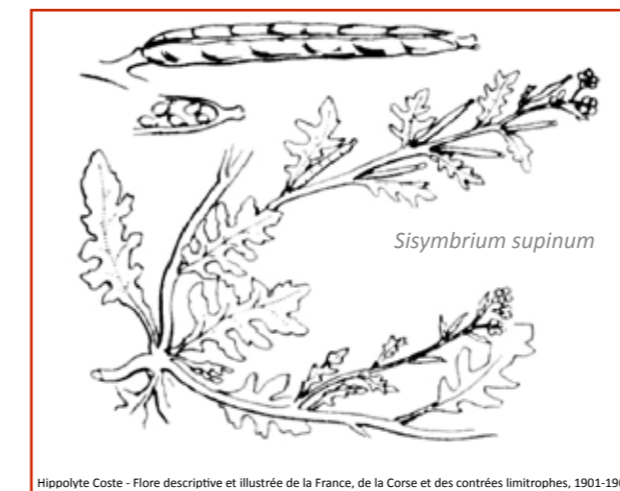
J'ai choisi aussi cette espèce parce qu'elle pose question en matière d'indicateur. L'avantage est que l'on connaît bien les menaces qui pèsent sur cette espèce, classée en mauvais état de conservation par l'Union Européenne. Il est intéressant de pouvoir comparer le type d'information que l'on a par rapport aux causes de disparition. Je m'explique : l'une des causes de disparition est l'urbanisation sur le littoral. On aura donc un indicateur qui sera « urbanisation du littoral » donc nous n'aurons pas vraiment de problème pour corréler les informations.

Une deuxième cause de disparition, ce sont les perturbations hydrauliques (drainage, assèchement). Il est dans ce cas beaucoup plus difficile de corréler les informations. En effet, la source d'informations dont nous disposons sont les dossiers de déclaration d'autorisation au titre de la police de l'eau. Et quand on prend l'exemple des drainages, il n'y a pas de déclaration en-dessous de 20 hectares. On va obtenir un indicateur qui sera de qualité moyenne pour pouvoir être corrélé aux populations de Liparis.

Dernière chose très importante, l'un des facteurs les plus aggravants par rapport à cette espèce est l'évolution naturelle, c'est ce que l'on appelle l'évolution climacique. Il s'agit de la fermeture des milieux naturels. Les gestionnaires présents dans la salle savent de quoi je parle. Nous allons avoir un vrai problème parce qu'il est très difficile de connaître les surfaces qui évoluent de prairies en pannes humides, en végétations arbustives. Nous fondons un espoir sur le projet ARCH qui permettra, on l'espère, de distinguer des végétations arbustives par exemple avec des végétations beaucoup plus courtes.

Vous voyez que dès l'instant où l'on met un coup de projecteur sur une espèce donnée, des questions se posent sur la pertinence des indicateurs que nous avons choisis.

J'ai choisi une autre espèce, le Sisymbre couché, une espèce d'importance communautaire, qui aujourd'hui en région n'est quasiment plus présente que sur les coteaux de Dannes et de Camiers (station gérée par le CSN). Sa présence est intimement liée à l'exploitation de la carrière puisque c'est une espèce typique des craies scalpées.



On pourrait dire que pour cette espèce, un indicateur pertinent qui rendrait compte de l'évolution des populations serait les efforts consentis par le CSN aussi bien en matière de temps qu'en matière de finances.

Si l'on va dans le département de l'Aisne, nous y

trouvons les plus gros bastions de cette espèce, précisément dans le camp militaire de Sissonne. Nous sommes dans la Champagne pouilleuse, au sol crayeux. Des chars font des manœuvres dans le camp militaire, leurs chenilles « scrapent » littéralement le sol et favorisent ainsi le Sisymbre !

On pourrait dire que l'un des indicateurs qui rendrait compte de l'évolution de cette espèce est tout simplement le nombre de jours de manœuvre des chars dans le camp de Sissonne.

J'illustre cela pour vous dire la complexité du système, c'est-à-dire qu'on voit bien qu'on risque d'avoir des indicateurs qui sont différents selon les espèces mais surtout pour une même espèce donnée, on pourrait être amené à choisir des indicateurs différents selon l'endroit où se trouvent les populations.

Voilà simplement le type de réflexion que nous allons avoir à mener dans l'avenir par rapport à l'Observatoire.

### **Indicateurs : utilisation, interprétation et données complémentaires**

**« L'Observatoire ne produit pas de données brutes, il est alimenté par les données de ses partenaires. »**

L'Observatoire sera ce qu'est la tarte aux pommes. En effet, si l'on prend de la farine périmée, des œufs pourris et des pommes pourries, on aura beau prendre un pâtissier de chez Beaucuse, on arrivera jamais à avoir une tarte excellente. L'Observatoire, c'est pareil : il va totalement dépendre des informations reçues.

**« Les productions de l'Observatoire dépendront de la qualité des données fournies par les membres du RAIN et par les autres acteurs partenaires pour les indicateurs de pression et de réponse. »**

Si l'avère que nous ayons des données brutes à manipuler, elles seront utilisées dans le cadre d'une licence d'utilisation. Les fournisseurs de données brutes autoriseront ainsi sous conditions l'Observatoire à récupérer ces informations. Nous respecterons ces règles, elles ont été négociées localement donc nous tenons à le dire aujourd'hui haut et fort : l'Observatoire n'a pas vocation à four-

**« J'en profite pour dire que l'Observatoire n'a pas vocation à s'occuper que de la biodiversité rare et patrimoniale, il a vocation à s'occuper de toute la biodiversité en région Nord - Pas-de-Calais. »**

Vous avez là sous les yeux un exemple de restitution d'information sur ces oiseaux qui permet, non seulement de connaître des tendances par grands types de milieux des populations d'oiseaux, mais qui permet surtout de positionner ces tendances par rapport aux autres régions françaises.

Là aussi, une carte que les habitués de Bailleul connaissent puisqu'elle est régulièrement diffusée dans les conseils scientifiques. Vous avez sous les yeux l'exploitation d'un million et demi de données et qui vous donne la cartographie de la richesse spécifique floristique par commune. On retrouve les grandes entités, les grands noyaux de biodiversité qui correspondent peu ou prou aux zones de Parcs (Avesnois, littoral).

nir des données brutes. Toute donnée brute qui serait demandée par des bureaux d'études, par des collectivités... sont à demander au RAIN.

Dans le cas de certaines données extrêmement sensibles, l'avis et l'accord de la DREAL sera sollicité pour des diffusions via le réseau RAIN. L'Observatoire ne fournira pas ces informations.

**Indicateurs : valorisation et diffusion**

Pour la valorisation et la diffusion des indicateurs, il est prévu l'édition d'une brochure annuelle, la mise en place d'un site internet et également un certain nombre de conférences et de manifestations. Voilà un exemple « brut de décoffrage » de la page internet, qui n'a pas encore été présentée à nos partenaires mais qui est en cours de réflexion.



**3ème étape : mise en place**

Monsieur le Préfet l'a évoqué tout à l'heure, je ne vais pas y revenir. La mission de l'Observatoire est confiée au CBNBL pour 3 ans et bénéficie de fonds FEDER à hauteur de 50%, les 50% restants sont apportés par la DREAL et le Conseil régional. Le CBNBL a pour mission, pour les 3 ans à venir, la gestion du budget, il accueille l'Observatoire en ses murs et le personnel affecté à la mission.

**4ème étape : lancement de l'Observatoire**

Voici le bilan aujourd'hui, après 5 mois de fonctionnement. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Simplement pour 3% des indicateurs qui avaient été choisis initialement, nous rencontrons des problèmes, c'est-à-dire qu'ils sont difficilement calculables ou suspects. Pour à peu près 51% d'entre eux, donc un peu plus de la moitié, nous avons l'ensemble des informations dont nous avons besoin pour à la fois calculer les indicateurs et pour pouvoir les commenter. Et donc, nous en avons un

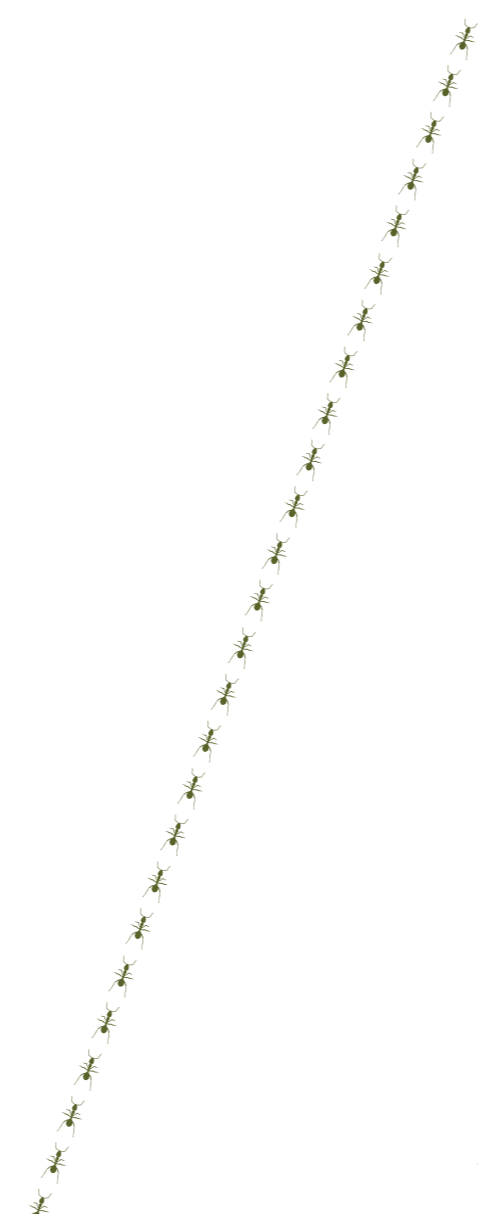
peu moins de 50% sur lesquels nous avons soit des données qui sont incomplètes soit des données qui n'existent pas encore et pour lesquelles nous sommes en attente. Là évidemment, il va falloir que nous relançons les structures qui sont censées nous les apporter. Donc j'oserais dire que nous sommes peu ou prou à mi-parcours.



Source : Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais

**Voici les logos de tous nos partenaires :**

Lorsque l'État et la Région ont voulu créer l'Observatoire, il y a eu une certaine émulation des structures autour de ce projet. Vous avez ici toutes les structures qui ont participé de près ou de loin à ce qu'est l'Observatoire aujourd'hui. Ce sont des structures qui ont soit assisté aux groupes de travail pour le choix des indicateurs, soit qui vont travailler avec nous, soit qui ont signé des conventions pour fournir de l'information.



## Les échéances 2010 :

- Mise en ligne du site web en septembre 2010
- Publication du rapport annuel et de la plaquette de synthèse en novembre 2010
- Et d'ores et déjà, nous donnons rendez-vous à la presse en fin d'année, donc en décembre 2010 de façon à présenter le bilan « *L'état de la biodiversité en région Nord – Pas-de-Calais* », puisque c'est notre commande de cette année.



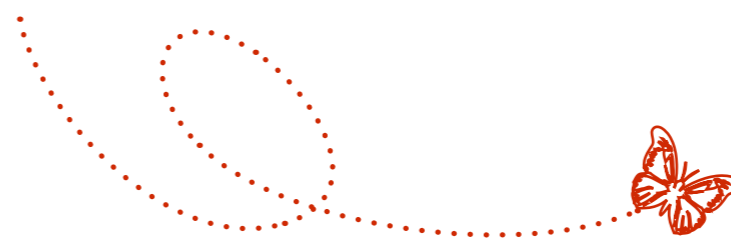
En conclusion, cette vue de la Dune du Perroquet, à côté de Dunkerque...

Tout simplement, le jour où vous vous y promènerez, vous penserez à nous : vous pourrez vous dire que toutes les espèces que vous avez sous les yeux sont plus ou moins recensées au sein du RAIN, vous pourrez vous dire que le projet ARCH va très probablement être capable de distinguer les végétations ouvertes et les végétations fermées donc cela va être très intéressant ensuite pour l'interprétation des indicateurs. Là, le petit oiseau que vous aurez vu passer, vous penserez au GON qui gère le programme STOC, là aussi c'est une information que nous allons récupérer.

Vous penserez aux menaces d'urbanisation en général plus ou moins tacites sur le littoral de la région Nord – Pas-de-Calais et là, vous penserez aux indicateurs qui seront « les surfaces urbanisées par an ».

Avec un peu de chance, vous allez trouver un cours d'eau un petit peu plus loin, vous allez vous dire et bien voilà, là nous avons des informations qui viennent de la DREAL, de l'Agence de l'eau sur l'état écologique des cours d'eau sur des réseaux mis en place dans le cadre de la DCE. Vous voyez, vous aurez une multitude d'occasions de penser à nous quand vous vous promènerez dans les milieux naturels de la région Nord – Pas-de-Calais.

Voilà j'en ai fini pour la présentation, je vous propose une pause, pendant que nous invitons les journalistes à rejoindre le point presse.





## Point presse & Signature de la Charte de l'Observatoire



Signature de la Charte de l'Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas de Calais. De gauche à droite : Bruno de Foucault, Cédric Vanappelghem, Emmanuel Cau, Michel Pascal et Pascale Pavy.





## La biodiversité du Nord – Pas-de-Calais : quoi de neuf depuis la synthèse des connaissances de 1999 ?

**Vincent Santune,**  
Directeur du Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais



J'ai vu que Frédéric Hendoux nous avait rejoints, je lui rends hommage puisque c'était le premier Président du Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais. C'est lui qui a véritablement lancé la dynamique.

### Rappel

Un petit rappel concernant la synthèse réalisée en 1999 : l'idée pour le Conservatoire était de réaliser une synthèse des enjeux de la biodiversité du Nord et du Pas-de-Calais et de croiser ces enjeux avec les mesures de protection qui étaient mises en place. Cela permettait notamment d'avoir un état des lieux des enjeux régionaux, dans l'idée de fixer des priorités de protection de sites. Aujourd'hui, cela pourrait être notamment la création de réserves naturelles régionales.

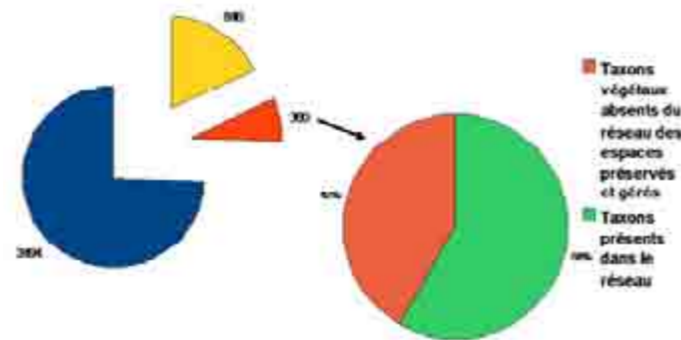
Cela avait été possible grâce aux structures naturalistes GON, CBNBL et SMNF et l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels. Pour ceux que cela intéresse, il y a eu une demi-journée de restitution à l'époque avec un CD qui avait été produit et qui est disponible à la demande.

### Exemples

Un exemple sur la flore vasculaire.

Le Nord – Pas-de-Calais : 1 205 espèces considérées comme indigènes donc à peu près un quart de la flore vasculaire française et 360 espèces considérées comme menacées de disparition avec leurs différents niveaux de menaces.

En comparant avec le réseau des espaces préservés et gérés pour la biodiversité, on s'apercevait qu'à peu près 58% des taxons menacés étaient présents dans le réseau des espaces préservés et gérés. Ce qui voulait dire que 42% de ces taxons n'y étaient pas. Cela pouvait donc infléchir des politiques de préservation vis-à-vis de ces taxons absents des réseaux d'espaces protégés.



Nous avons également fait le bilan des différents outils. Ce n'est pas exhaustif, il faudrait aller plus loin. Le travail de réactualisation est en cours, il devrait être prêt pour 2011. Aujourd'hui je ne vous présente donc que quelques exemples de dossiers sur lesquels nous avons pu avancer.

Voici entre 1999 et en 2010, les évolutions en terme de niveaux de protection différents :

Type de protection	1999		2010	
	Sites	Surface (en ha)	Sites	Surface (en ha)
Zones de Protection Spéciale	4	14868	10	202105
Réserves Naturelles Nationales	3	855	5	1137
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	7	1463	9	1387
Réserves Naturelles Régionales	16	581	19	588
Réserves Biologiques Domaniales	12	650	12	650
Protection foncière	66	4778	166	7451
Protection contractuelle	35	652	55	1448

- c'est assez significatif pour les Zones de Protection Spéciales (ZPS), il est vrai qu'il a eu récemment la création de nouvelles ZPS donc en terme de surface, le résultat est assez conséquent,
- pour les Réserves naturelles nationales (RNN), il en y a eu deux nouvelles mais qui étaient déjà classées en Réserves naturelles volontaires et qui sont devenues RNN,
- la politique Réserves naturelles régionales (RNR) a fonctionné, on en constatera précisément les effets en 2011 puisque l'on va passer la barre des 30 RNR,
- pour les Réserves Biologiques Domaniales, donc la protection foncière, les Espaces Naturels Sensibles, les terrains acquis par les Parcs, les Conservatoires des sites ou du littoral, on constate là aussi une progression assez importante en 10 ans, en surfaces protégées par maîtrise foncière,
- tout comme pour les conventions contractuelles.

### Et aujourd'hui ?

Ce travail là va être réactualisé pour affiner et voir ce qu'il y a derrière les chiffres.

Je vais faire 3 focus entre 1999 et 2010, sur 3 groupes distincts.

### LES ODONATES

Le cas des odonates tout d'abord. Je remercie le GON d'avoir fourni les informations :

- En 1999, on comptait 49 espèces en région soit plus de 50% des espèces françaises (en métropole)
- En 2010, on dénombre 50 espèces, soit plus de 60% de l'odonatofaune française.

Donc là, « tout va très bien madame la marquise » les espèces sont plus nombreuses qu'avant.

Mais lorsque l'on creuse un peu tout cela, cette évolution s'explique avant tout grâce à une meilleure prospection, donc une détection plus facile des espèces erratiques. L'apparition d'espèces à affinités

méridionales est peut-être signe de changements globaux. L'augmentation de l'offre en certains plans d'eau va favoriser certaines espèces plus généralistes. Donc, ce n'est pas forcément positif.

**« Au niveau de la rareté des odonates, nous n'avons que 7% des espèces qui sont considérées comme communes à très communes, ce qui fait que la plupart des espèces sont rares, assez rares voir très rares et exceptionnelles.**

**Donc certes, il y a une diversité importante mais cela cache quand même une notion de menace importante. »**

Pour ce cas des odonates, nous avons pu faire le travail entre 1999 et 2010, puisque nous disposions déjà en 1999 de pas mal de matériel à exploiter.

### LES RHOPALOCÈRES

Dans ce cas, en 1999, il y avait bien sûr des données dans la bibliographie, il y avait des spécialistes qui travaillaient, mais il n'y avait pas de synthèse réelle et l'effort de prospection était relativement limité. En 10 ans, là encore grâce au réseau «rhopalocères» du GON et aux bénévoles, la plupart de la région a pu être couverte en terme de prospection. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons une connaissance relativement fine de ce groupe des papillons de jour.

En 2010, on dénombre 72 espèces, cela correspond à 25% des espèces métropolitaines. Comparé aux données bibliographiques du XX<sup>e</sup> siècle, cela est relativement stable en terme de diversité spécifique. On ne constate pas forcément une baisse en terme de nombre d'espèces mais par contre, là encore, les espèces très communes ou communes sont minoritaires dans ce cortège.

**« Ce qui veut dire que la plupart des espèces de papillons sont rares dans le Nord – Pas-de-Calais et 53% sont considérées comme menacées à divers degrés, donc présentes dans la liste rouge qui paraîtra prochainement. »**

On perd également des espèces comme le Gazé que nous n'avons pas vu depuis quelques années.

### LA FLORE VASCULAIRE

Pour le cas de la flore vasculaire, il y a là, par contre, un recul important au niveau nombre de données. La comparaison entre 1999 et 2010 :

- On comptabilise plus d'espèces aujourd'hui : 1 248 contre 1 205 en 1999. Cela est notamment dû à l'amélioration de la connaissance. Comme quoi, ce n'est jamais exhaustif.
- On dénombre 354 espèces menacées contre 360 en 1999. On pourrait dire « *moins d'espèces menacées, tant mieux !* », mais il faut comparer avec le chiffre qui vient après.
- 124 espèces considérées comme disparues contre 119 en 2000, donc nous avons encore perdu des espèces de la flore vasculaire ces dix dernières années.
- Et un chiffre également important : 110 espèces gravement menacées d'extinction contre 106 en 2000. Il s'agit du statut le plus important en terme de menace.

**« Alors que 2010, on est censé avoir stoppé l'érosion de la biodiversité, je crois que nous n'y sommes pas encore. »**

### Perspectives...

Les perspectives par rapport au travail qui avait été réalisé sont de réactualiser ces aspects d'état des lieux de la biodiversité, notamment avec l'équipe de l'Observatoire.

Il s'agira de refaire le travail d'analyse du patrimoine naturel qui est abrité dans les différents espaces protégés et gérés. En croisant ces deux aspects, on pourra éventuellement retirer des priorités d'action et de protection pour la création de RNN, de RNR ou la mise en place de zones de préemption du Conservatoire du littoral ou des départements.

il s'agira également de continuer à compléter la connaissance sur la faune. Il est vrai que sur la flore, la connaissance est assez poussée. La bryologie reste cependant à compléter. Pour la faune, il y a encore des groupes pour lesquels il reste pas mal de boulot à effectuer.

Donc il y a tout ce travail là à réaliser : de mettre en place des référentiels fauniques et commencer à réfléchir sur le rôle fonctionnel que peuvent prendre les différents groupes, notamment au niveau faune.

Voilà en ce qui concerne les perspectives.



Le Gazé est absent des inventaires régionaux depuis plusieurs années. Aurait-il disparu du Nord - Pas de Calais ?



L'Orchis punaise ou Orchis à odeur de punaise (*Orchis coriophora*) était autrefois présente en Nord - Pas-de-Calais.  
source : Wikipedia







# Le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) : son organisation et sa complémentarité avec l'Observatoire

**Cédric Vanappelghem,**  
Vice-Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais

Bonjour,

Comme annoncé précédemment, José Godin est un peu souffrant et n'a pu venir à l'inauguration de l'Observatoire. Il m'a donc chargé de le représenter et je me ferai la voix de son power-point.

**Le Réseau des Acteurs de l'information Naturaliste (RAIN) : organisation et complémentarité avec l'Observatoire.**

Voici les acteurs opérationnels du RAIN :

- Le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais (GON), une association loi 1901 créée en 1968, agréée « protection de la nature », qui a comme objectif l'étude et la protection de la faune sauvage. C'est une association qui anime un réseau de bénévoles dont l'activité est la collecte, comme cela a été souligné tout au long de la journée. Ces bénévoles se sont surtout intéressés, début 1970, aux oiseaux, puis à l'herpétologie, aux mammifères et depuis peu aux invertébrés tels que les insectes, les mollusques et les araignées. Le GON entretient depuis une vingtaine d'années des relations avec les acteurs institutionnels et c'est ce qui l'a amené à être l'un des pôles du RAIN.
- Le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL), une association agréée en 1987, agréée « conservatoire botanique national » en 1991, dont le nom est à l'origine Centre régional de

phytosociologie. Ses quatre grandes missions sont :

- Conserver la flore menacée de disparition,
- Étudier la flore et les habitats,
- Connaître en recensant la flore et les milieux naturels,

et à la protection du patrimoine végétal sauvage, Son agrément couvre 3 régions administratives :

- Le Nord – Pas-de-Calais
- La Picardie
- La Haute-Normandie

Le CBNBL est financé par les collectivités, par l'État ainsi que par des ressources propres générées par ses activités.

■ La Société mycologique du Nord de la France (SMNF) est le troisième pilier du RAIN. Il s'agit d'une association créée en 1967. C'est la plus ancienne. Sa principale mission est la connaissance des mycophytes. Ses principales activités sont liées à :

- l'animation d'un réseau de bénévoles,
- l'organisation de sorties de terrains,
- l'organisation de conférences,
- le travail de laboratoire
- l'organisation de sessions mycologiques,
- l'élaboration de sessions mycologiques,
- la rédaction de publications scientifiques,
- la gestion d'une bibliothèque.

Un travail considérable a été réalisé sous la houlette de Régis Courtecuisse.

## Le Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) : contexte réglementaire

Le contexte réglementaire est défini au départ par la Convention d'Arrhus approuvée par une loi en 2002 et inscrite dans la législation française en 2005 puis par la Directive européenne INSPIRE.

Ces deux textes ordonnent aux États membres de mettre à disposition une information environnementale publique et de la structurer.

Forts de ces deux textes européens, la DREAL (à l'époque la DIREN) et la Région ont été des précurseurs dans la déclinaison de ces conventions au niveau régional en développant le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) en anticipation de la création du réseau national SINP.

Le parti pris de cette déclinaison régionale était d'utiliser les forces vives associatives plutôt que d'essayer de créer à l'intérieur même des institutions une base de données centrale. c'est ainsi qu'a été confiée à ces piliers la tâche d'organiser eux-mêmes la collecte et la diffusion de cette information.

## Les missions du RAIN

Elles ont été définies dans le cadre de deux groupes de travail. Lors réflexions menées ont permis d'aboutir à l'écriture d'une charte.

**« La première mission du RAIN est de mettre à disposition une information publique de qualité pour améliorer la prise en compte de la biodiversité et sa conservation. »**

Cette mission est en parfaite adéquation avec les objectifs internationaux auxquels la France a souscrit.

Pour mener à bien cette mission, plusieurs objectifs :

- Mettre en place une politique globale en matière d'inventaire et d'identification des besoins.
- Améliorer la qualité et le contrôle des données produites. Cette exigence de qualité va bien plus loin que la Convention d'Arrhus ou que la Directive INSPIRE qui n'ont pas cette exigence. Dans le cadre du RAIN, il y a une volonté de diffuser des données préalablement contrôlées.
- Faciliter l'accès et l'échange de l'information, c'est l'un des principes de base.
- Établir des règles de diffusion afin de garantir l'accès à l'information mais également de garantir la protection des stations des espèces sensibles

ou d'habitats sensibles.

■ Valoriser l'information naturaliste en la mettant au service de la protection de la nature en partant du principe qu'une donnée diffusée sera plus utile à la protection qu'une donnée qui reste dans une base de données ou un carnet.

**« On détruit plus par ignorance que par volonté de détruire. »**

## L'organisation et le fonctionnement du RAIN

Il s'organise autour de la charte, qui en définit les principes. Le RAIN est composé :

- d'un comité d'orientation stratégique qui regroupe l'État, la Région, les 3 pôles auxquels a été confiée une thématique (faune, fonge, flore et habitats), auxquels s'ajoutent des organismes comme le MNHN ou l'ONCFS.
- d'un comité opérationnel qui regroupe les 3 pôles, l'État et la Région.

Ces pôles ont la charge d'animer des réseaux subsidiaires avec lesquels ils passent des conventions d'échanges de données ou des conventions tacites dans le cas de membres individuels.



## Le recueil des données

### ORIGINE DES DONNÉES :

- Les données proviennent en grande partie des réseaux naturalistes, pouvant être professionnels (c'est le cas pour le CBNBL), ou bénévoles, (c'est le cas du GON ou de la SMNF) et de structures partenaires conventionnées ou encore de particuliers.
- Elles peuvent également être transmises par des acteurs commandités par l'État et la Région, comme des bureaux d'études ou des associations. Dans le cadre de leurs activités, ces structures ont l'obligation de transmettre les données aux pôles du RAIN pour centralisation et diffusion.
- Les autorités publiques transmettent également des informations.

### LE PRINCIPE :

- Toute donnée récoltée dans le cadre d'une étude réalisée sur des fonds publics doit être communiquée aux pôles thématiques, selon les modalités indiquées dans le cahier des charges.
  - Également, toute donnée structurée dans le cadre d'une base qui elle-même a été financée sur des fonds publics, rentre dans le cadre de cette diffusion et devient lisible dans le cadre du RAIN.
  - Toutes les données entrantes dans les bases sont validées géographiquement et scientifiquement. Elles sont également homologuées dans certains cas par les comités thématiques de chacun des groupes concernés.
- Autrement dit, des espèces dites « difficiles à déterminer » ou nouvelles pour la région font l'objet d'une vérification. C'est également le cas pour des espèces observées en dehors de tout cadre phéno- logique ou dans des habitats inattendus.

### Le stockage des données

Il se fait par le biais de référentiels. Ceux-ci sont intégrés dans les bases de données où sont ajoutés des éléments descriptifs : menaces, rareté, classements réglementaires et parfois aussi d'autres éléments, notamment sur caractère hygrophile des habitats, ou d'autres éléments écologiques. On pensera notamment, pour la flore, au coefficient d'Ellenberg qui peut-être associé à chacun des taxons.

Néanmoins, certains groupes restent mal connus et les référentiels taxonomiques ne sont pas forcément établis. Les bryophytes sont relativement mal connus et beaucoup d'invertébrés ne disposent pas, à l'heure actuelle, de référentiel taxonomique stable et fiable.

## Les référentiels :

- Au niveau du pôle « flore », le catalogue floristique est largement connu, diffusé, téléchargeable et facile d'utilisation. Il constitue un réel exemple, en terme de diffusion, de ce type d'information. Il liste aussi la liste syntaxonomique des habitats.
- Le pôle « fonge » travaille sur un référentiel national développé par Régis Courtecuisse. Il s'agit de la partie « basidiomycètes », quasiment terminée, comprenant 13 000 taxons.
- Le pôle « faune » est un peu en retard. Il ne dispose pas encore d'un référentiel régional mais celui-ci est en cours d'élaboration. Il devrait être disponible à la fin de l'année.

### Le traitement des données

Le traitement des données est assuré par des outils de bases de données :

- Le projet DIGITALE 2 du CBNBL en est d'ailleurs un très bon exemple. La SMNF devrait, à terme, également utiliser cet outil pour gérer ses données.
  - Le GON a utilisé pendant plusieurs années un outil commercial qui était mis à disposition « FENÊTRE SUR LA NATURE ». Les limites de ce logiciel nous ont conduits à créer un nouvel outil développé avec un bureau d'étude : le SIRF (Système d'Information Régional sur la Faune).
- Pour la petite histoire les sirphes sont aussi des mouches sur lesquelles des études sont menées en région.

### Diffusion de l'information

**« Grâce au RAIN, tout citoyen peut disposer de la liste des habitats et des espèces présents sur la commune qu'il aura sélectionnée. »**

Le principe de la diffusion de l'information est défini dans le cadre de la charte du RAIN, signée par l'État et la Région, le GON, la SMNF et le CBNBL. Cette charte définit la mise à disposition des données et les règles de diffusion. Dans notre jargon entre animateurs du RAIN, c'est « le tableau 9 ». Ce tableau définit des règles d'accès à l'information pour tous les publics (les autorités publiques, les acteurs commandités par ces autorités publiques, les membres du réseau ou le simple citoyen).

La règle minimale est l'accès à la liste des espèces dans une commune.



Pour des demandes données plus précises, des formulaires de demandes sont à renseigner.

Les règles de diffusion sont définies et mises en œuvre de la même manière par tous les acteurs.

L'information est diffusée sous forme :

- de liste d'espèces,
- de fichier *excel* ou *pdf* en fonction de la demande,
- de shapes avec polygones de restitution ou pointage. Dans le cas de ces éléments de pointage précis, toutes les demandes sont validées par la DREAL avant diffusion et dans le respect du « tableau 9 ».

Le but de la manœuvre est de permettre d'avoir un accès à l'information le plus précis possible dans le cadre des missions réalisées par le demandeur, tout en préservant les espèces et habitats sensibles vis-à-vis de leurs pointages précis.

### Conclusion sur le fonctionnement du RAIN

Ce sont les producteurs de données qui organisent un système actif permettant :

- de porter à la connaissance du grand public l'existence et le contenu de l'information,
- et d'échanger les données environnementales, sur le principe que la donnée diffusée est une donnée qui va réellement servir à la protection.

Les pôles sont chargés d'animer un réseau subsidiaire. Ils entretiennent des relations avec les contacts de ce réseau par le biais de licence de mise à disposition temporaire de données ou de conventions d'échanges de données. Ils tissent également des liens avec les citoyens par le biais d'activités bénévoles ou associatives.

Les structures publiques ou privées avec lesquelles les membres du RAIN entretiennent des relations peuvent être des associations, des bureaux

d'études, des collectivités ou des EPCI en fonction des cas.

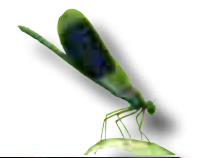
Les principaux partenaires financiers sont l'État et la Région, dans une moindre mesure les EPCI pour le fonctionnement général du RAIN.

### Bilan du fonctionnement 2009

Le pôle « flore-habitats » est loin devant en terme de capitalisation de l'information sur la flore et les habitats avec plus d'1 300 000 données et un taux de renouvellement de 71 208 données en 2009.

Le pôle « faune » augmente petit à petit son nombre de données, sachant que tout comme le pôle « fonge », nombre des données sont encore sous forme de notes ou de rapports et attendent d'être saisis.

Beaucoup de conventions sont en attente et l'animation de ce réseau subsidiaire est en train de prendre une réelle ampleur.



Éléments du bilan	Pôle faune	Pôle fonge	Pôle flore/habitats
Nombre total de données	115 663	13 000	1 326 678
Données 2009	6 795	1 500	71 208
Nombre de conventions signées	3		8 + 2 (à adapter)
Nombre de conventions en cours de signature	9		1
Nombre de sollicitations dans le cadre du RAIN	21	6	80

## Le Conservatoire faunistique régional (CFR)

Le Conservatoire faunistique régional intervient dans le cadre de l'organisation du RAIN et de la complémentarité avec l'Observatoire.

Pour la flore et les habitats, le CBNBL réalise un travail approfondi, structuré. La faune ne dispose malheureusement pas d'un outil similaire. L'idée est donc de développer cet outil afin d'arriver, dans les années à venir, à un travail aussi abouti que celui réalisé par le CBNBL. Le Conservatoire faunistique régional deviendra l'homologue du CBNBL, pour la faune.

Le CFR s'articule autour de deux structures fondatrices que sont le GON et le CSN. Le Comité d'orientation stratégique, représenté par l'État et de la Région, assure la complémentarité du travail du CFR avec les autres acteurs de l'environnement régionaux, notamment le CBNBL, l'Observatoire et le RAIN.

Je le disais, le GON et le CSN sont les fondateurs du CFR. La Société entomologique du Nord de la France et la Coordination mammalogique du Nord de la France ont été proposés pour intégrer le CA sous la forme de membres de droit. Enfin, des membres adhérents (personne physique ou morale) seront invités à rejoindre le CFR pour dynamiser son activité.

## Les missions du CFR

Le CFR regroupera tous les partenaires à compétence régionale étudiant la faune dans un but de protection et de conservation.

C'est un outil de connaissance, de conservation et de sensibilisation :

- par l'étude de la faune sauvage régionale et la valorisation des données naturalistes dans un but conservatoire,
- par la préservation effective des espèces et des habitats par des moyens appropriés,
- par la sensibilisation et l'accès à la connaissance pour tous les publics.

**« Avant tout, le CFR a la volonté de mutualiser les forces, les dynamiques, les compétences et les spécificités de toutes les structures qui étudient la faune en région Nord – Pas-de-Calais. »**

Organisées ainsi ensemble, les structures d'études de la faune régionale pourront développer plus de projets, aller plus loin et plus vite dans un but commun d'amélioration de la biodiversité et en particulier de la faune.

## Articulation RAIN, CFR, Observatoire

- Le RAIN est piloté et orienté par l'État, la Région, le GON, la SMNF et le CBNBL qui collectent, valident et diffusent de la donnée brute sur la biodiversité.
- L'Observatoire définit des indicateurs, suit l'effet des politiques régionales sur la biodiversité, diffuse de l'information sur l'évolution de la biodiversité régionale. L'État, la Région, le CSN, le GON et le CBNBL et le RAIN y contribuent dans le cadre du comité opérationnel.
- Le CFR participe, dans le cadre de son comité opérationnel, à la diffusion de priorités régionales et aux choix des indicateurs mais ne renseigne aucun indicateur. En effet, le CFR n'a pas vocation à développer des programmes qui lui sont propres mais à mutualiser les programmes de ses membres.

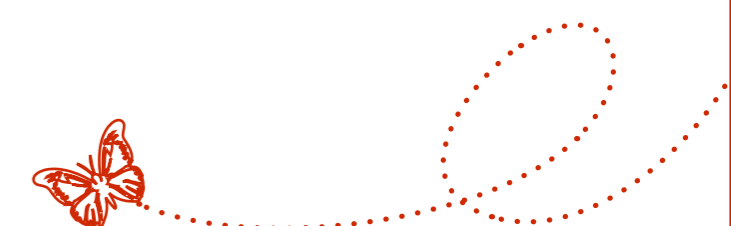


Et enfin les acteurs partenaires qui renseignent des indicateurs dans leurs propres domaines de compétences pour alimenter les indicateurs de l'Observatoire.

Je vous remercie.



Les statuts du CFR seront déposés la semaine prochaine. Nous nous retrouverons en fin d'année pour en reparler.





## Questions - réponses

**Interlocuteur n°1 :** Et les poissons dans tout cela ?

**Cédric Vanappelghem :**

Je ne répondrai pas pour les indicateurs de l'Observatoire mais juste par rapport au RAIN. Il est prévu dans les objectifs, notamment de ceux de 2010, de se rapprocher de l'ONEMA et des fédérations de pêche pour intégrer leurs connaissances dans le RAIN et les aider à valoriser leurs données. Reste à voir selon quelles modalités ces données pourront être mises à disposition : soit au moyen d'un outil, soit en définissant des modalités de fonctionnement, soit en apportant des outils à ces structures qui leur permettent de diffuser elles-mêmes leurs informations.

**Jean-Marc Valet :**

Pour compléter la réponse de Cédric par rapport aux poissons, je rajoute simplement qu'il existe dans la région ce que l'on appelle le Réseau national de bassin. C'est un réseau, cogéré par l'Agence de l'Eau et la DREAL, qui vise à contrôler le bon état écologique des cours d'eau dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau (DCE). Cela veut dire que dans ce contexte là, vous avez un certain nombre de paramètres écologiques qui sont mesurés avec des informations qui sont organisées. Vous avez par exemple des indices diatomiques, les IBGN, tous les indicateurs de pression au niveau de la qualité de l'eau. Cela n'y paraît pas mais c'est quelque chose d'absolument considérable. Vous avez notamment ce que l'on appelle les « indices poissons ». Dans le cadre du calcul des « indices poissons », c'est l'ONEMA qui est chargé sur le réseau de calculer ces indices, qui fait des pêches électriques à l'année, qui compile l'information sur l'état des populations piscicoles et qui restitue cette information dans le cadre du réseau. Il est évident que pour l'Obs-

ervatoire, c'est une source d'information tout à fait considérable et extrêmement importante. Comme vous pouvez le voir les poissons ne sont absolument pas oubliés dans le dispositif.

**Christophe Bernard :**

*Juste pour compléter, pour faire écho au fait que l'Observatoire vise à venir nourrir les politiques régionales que les données évoquées par Jean-Marc Valet sont d'ores et déjà des données fondamentales de toutes élaboration de SDAGE et vise justement à permettre d'identifier les actions qui permettent de retrouver la bonne qualité de l'eau. Donc il y a déjà un côté opérationnel des données.*

**William Plault, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Pas-de-Calais :**

Ce n'est pas une question, juste une simple remarque. La Fédération de pêche du Pas-de-Calais attend volontiers une sollicitation pour valoriser nos données et mutualiser avec l'ensemble de nos partenaires des milieux aquatiques.

**Jean-Marc Valet :**

La Fédération de pêche du Pas-de-Calais est chaleureusement remerciée par le représentant de l'Observatoire pour sa contribution annoncée aujourd'hui publiquement.

**Maurice Lainay :**

C'est une question un peu sous la forme d'une inquiétude. Page 11 de l'ouvrage distribué, je cite « sonnette d'alarme : à court ou moyen terme sont en danger 25% de la flore régionale, 30% des mammifères, 40% des oiseaux nicheurs et 53% des amphibiens ». L'Observatoire de la biodiversité sera une sonnette d'alarme ? Ne serez-vous pas plutôt la cloche qui sonne le glas ?

**Jean-Marc Valet :**

Peu importe la façon dont on va solliciter les populations ou les prévenir, cela peut être la cloche, cela peut être la sonnette d'alarme, le tocsin aussi. L'essentiel est de prendre conscience de la situation parce qu'il est clair qu'elle n'est pas partagée par l'ensemble de la population. Quant on parle de disparition d'espèces, cela touche en général des espèces que l'on ne connaît pas. Si d'un seul coup disparaissait la Pie ou le Brochet, cela passerait moins inaperçu. Objectivement, la situation est celle-là. L'Observatoire est là pour alerter non seulement la population mais également les pouvoirs publics sur l'urgence d'intervenir.

**Christophe Bernard :**

Il y a peut-être un élément que nous n'avons pas suffisamment souligné aujourd'hui, le fait même que l'on confie à l'Observatoire le suivi d'indicateurs, c'est vraiment en soit la preuve que les politiques publiques veulent s'en préoccuper. En d'autres termes, il n'y pas d'indicateurs s'il n'y a pas de politiques publiques. Ainsi, si les responsables ne voulaient pas traiter de la biodiversité, ils ne commanderaient pas d'indicateurs.

Je prends un autre champ que j'ai pu connaître par ailleurs : les indicateurs de santé. Nous en avons maintenant sur le cancer que l'on n'avait pas il y a 10 ans. En effet, depuis 10 ans, les politiques publiques se sont concentrées sur le cancer. Nous en sommes au même stade aujourd'hui sur la biodiversité. Le fait même que l'on se structure pour se doter d'indicateurs est possible car derrière tout cela, il y a une volonté de politiques publiques. Peut-être que c'est le tocsin, la sonnette d'alarme mais c'est en tout cas qu'il y a une volonté de faire indéniable. Après, jugeons sur les résultats.

**Jean-Pierre Gavériaux :**

Tout à l'heure, nous avons parlé des poissons, nous pouvons peut-être aussi parler des lichens ? Les lichens sont des champignons qui font de l'agriculture puisqu'ils cultivent des algues. Mais ils ne sont pas étudiés par les mycologues. Alors comment les intégrer dans le RAIN ?

**Jean-Marc Valet :**

Jean-Pierre a posé la bonne question. Il a dit « comment fait-on pour l'intégrer dans le RAIN ? » et non pas « comment fait-on pour l'intégrer dans l'Observatoire ? ». C'est lourd de sens. On voit bien que par rapport à tous les champs de la connaissance naturaliste, nous n'avons pas la prétention, au niveau de l'Observatoire, de les traiter tous. Alors il faudra bien qu'il y ait des initiatives en région pour créer des structures qui étudient. Là, on parle des lichens, mais nous avons tout un tas d'autres

choses. On ne parle pas, par exemple, des bactéries. Après tout, les bactéries font également partie de la biodiversité. Nous avons un petit peu parlé des plantes aquatiques. On sait très bien que nous avons des manques très importants. Tout à l'heure, Cédric a évoqué les insectes : imaginez-vous la quantité d'informations et surtout de connaissance que ce groupe représente ?

Nous avons même un déficit sur les spécialistes sur les insectes qui est considérable. C'est bien au niveau du RAIN qu'il faudra, et cela est un souhait, que les structures naturalistes s'étoffent, accroissent leurs compétences, combler les manques. Au niveau de l'Observatoire, nous n'avons pas prétention à créer de la donnée brute et on saluera toute initiative du RAIN visant à combler des manques en matière de connaissance.

**Thierry Cornier :**

Je voulais en rajouter une couche par rapport aux lichens. Je n'y connais rien aux lichens mais il y a de cela trois ou quatre ans, nous avons été amenés, au niveau national et par domaines biogéographiques, à évaluer l'état de conservation des espèces. Alors nous avons mis les lichens dans le végétal. L'état de conservation des lichens est d'intérêt communautaire. Nous en avons parlé tout à l'heure avec Jean-Pierre Gavériaux : dans le meilleur des cas, dix spécialistes en France sont capables de faire quelque chose sur les lichens. Et ce quelque chose est complètement délaissé, négligé au point de vue de la recherche scientifique. Et bientôt, en France, on ne pourra plus rien dire, rien faire sur les lichens et on aura perdu toute forme de connaissance sur ces organismes là. C'est grave. C'est encore plus grave que pour les insectes. C'est simplement pour tirer la sonnette d'alarme, mais cette fois pour la connaissance des lichens.

**Jean-Marc Valet :**

J'ai mon voisin de gauche qui n'est pas tout à fait d'accord, au titre du GON pour dire que les insectes étaient moins importants que les lichens.

**Alain Bondu, SMNF :**

Une remarque d'abord concernant les données SMNF, le chiffre présenté « 13 000 » correspond aux données qui sont validées et en fichiers. Mais il faut savoir qu'en réalité, sous la forme de données à mettre en fichiers (stockées sous une forme un peu plus difficile à mettre en base, mais néanmoins existante) le chiffre est bien supérieur. Nous avons fait un calcul rapide avec Régis Courtecuisse il y quelques jours. L'évaluation nous amène entre 30 000 et 50 000 données.

Je voulais soulever un autre problème de fond : pour toutes ces choses là, l'État s'appuie sur des as-

sociations alimentées par des bénévoles, qui sont fortement sollicitées. Ces associations, qui sont au départ des associations de curieux ou de loisirs, se professionnalisent progressivement.

Parallèlement, un deuxième mouvement, beaucoup plus grave, l'allusion à la botanique, aux sciences naturelles d'une façon générale, a été faite dans l'un des exposés : les structures universitaires se réduisent progressivement. Et nous, associatifs avons de fait de plus en plus de peine à nous adosser à ces associations universitaires dont les responsables se dépensent pour essayer de sauver leurs départements. Enfin, nous nous déchirons entre ceux qui veulent faire de la mycologie de loisirs et ceux qui sont progressivement tirés par une quasi-professionnalisation. Comment va-t-on sortir d'une situation qui est en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis ?

**Hélène Perier, DREAL :** Alors effectivement sur ce qui est du domaine de la recherche, je n'ai malheureusement pas toutes les cartes en main pour vous répondre. Maintenant de façon générale, en ce qui concerne l'aide aux associations, il s'agit pour nous d'une priorité. Je sais que cela ne répond pas complètement à votre question, mais je pense que si l'on regarde au cours des dernières années les crédits alloués aux associations de façon à leur donner les moyens de pouvoir travailler sur le domaine de l'acquisition de connaissances, on voit clairement qu'il s'agit de quelque chose de très important pour l'État. Cédric a présenté tout à l'heure le RAIN avec l'amélioration des bases de données : c'est un projet qui nous tient à cœur et que nous finançons. C'est clairement une priorité pour nous et nous mesurons bien l'importance, la nécessité de pouvoir consacrer des moyens à cette amélioration. Cette réponse est partielle mais je pense pouvoir dire que c'est complètement une priorité pour nous et les moyens que nous mettons sont là pour le montrer.

**Christophe Bernard, Conseil régional :** Moi aussi je vais faire une réponse partielle parce que la Région n'a pas pour compétence le domaine universitaire. Simplement pour dire que de manière ponctuelle, au sens volontariste, avec l'appel à proposition de recherche sur la biodiversité qu'Emmanuel Cau a évoqué tout à l'heure, il y a cette volonté d'articuler et de permettre à des équipes de recherche de s'appuyer sur des forces associatives et de continuer à disposer de moyens qui permettent, sur des sujets qui ne sont peut être pas à la hauteur de l'ensemble des enjeux, sur les trois thématiques qu'il a cité toute à l'heure, d'apporter un peu de moyens pour avancer sur ces questions. Par ailleurs, non plus sous l'angle de la recherche, vous avez évoqué une tension entre bénévoles et professionnalisation.

Cela renvoie au fait que la Région soit attachée à trouver un équilibre entre le bénévolat qui doit se régénérer, qui doit se vivifier. C'est un peu le sens de la Stratégie régionale d'éco-citoyenneté qu'Emmanuel Cau n'a pas évoquée aujourd'hui. Il s'agit en même temps de permettre aux associations de se professionnaliser en leur offrant un cadre et là, je vais rejoindre ma collègue de l'État, un cadre partenarial stable. C'est le sens des conventions pluri-annuelles d'objectifs que l'on passe avec nombre d'entre vous.

**Hélène Perier, DREAL :**

Pour compléter sur le domaine de la recherche, j'en profiterais aussi pour reprendre le sujet des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées. La DREAL Nord – Pas-de-Calais pilote au niveau national le plan en faveur du Liparis de Loesel et celui en faveur des odonates. Nous avons clairement identifié lors de la rédaction du plan en 2009 la nécessité d'acquisition de connaissances sur ces espèces en terme de biologie, en terme de mode de reproduction, en terme de liens, comme par exemple, au niveau du Liparis, entre le niveau de l'eau et la gestion conservatoire de l'espèce. À ce titre, au sein du plan d'actions a été identifié un volet « acquisition de connaissances » avec des partenariats auxquels on réfléchit, comme par exemple des partenariats avec des universités, avec des personnes qui portent des projets de thèse de façon à pouvoir travailler sur l'amélioration de la connaissance de la biologie d'un certain nombre d'espèces. L'objectif étant de pouvoir améliorer la gestion conservatoire des sites qui hébergent ces espèces. Alors là aussi, bien entendu, dans la mesure du possible, l'un des objectifs est de pouvoir mettre à disposition les moyens nécessaires.



## Liste des participants

Nom	Prénom	Titre	Structure
ALOSTFRY	Valérie	Chargée des ressources humaines	Conservatoire botanique national de Bailleul
BACQUAERT	Jérôme	Chargé d'étude patrimoine naturel	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
BERARD	Jean-Michel	Préfet	Préfecture Nord - Pas-de-Calais
BERNARD	Christophe	Directeur de la Direction Environnement	Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais
BERTHO	Guillaume	Chargé de mission scientifique	Observatoire de la Biodiversité du Nord - Pas de Calais
BLONDEL	Christophe	Chargé de mission scientifique	Conservatoire botanique national de Bailleul
BOLLENBACH	Bertrand	Journaliste	Agence France Presse
BONDUJ	Alain	Administrateur délégué au comité de pilotage du RAIN	Société Mycologique du Nord de la France
BOURGAIN	Jean-Luc		CSRPN
BRIL	Bernard	Administrateur	CSN/GON
BRIMONT	Fabien	Chargé de mission	Espaces naturels régionaux
CADART	Raoul		Guides Naturalistes du Ternois
CAU	Emmanuel	Vice-Président - Aménagement du territoire, Environnement et Plan climat	Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais
CERRATO	Claudia	Responsable	WAIP Design
COHEZ	Vincent	Directeur technique	CPIE Chaîne des Terrils
COILLZ	Sandrine	Chargée de mission communication	Observatoire de la Biodiversité du Nord - Pas-de-
CONTIE	Stéphane		
CORNIER	Thierry	Chef de service Assistance et Conseil	Conservatoire botanique national de Bailleul
DE FOUCAUIT	Bruno	Vice-Président	Conseil scientifique de l'environnement
DECIMA	Marie	Chargée de mission - Environnement	Centre de ressource du développement durable
DELLERQ	Sophie	Animatrice nature	Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-
DEHONGHER	Gwenaëlle	BTS Comptable	Conservatoire botanique national de Bailleul
DEWICKI	Loïc		AJONC
DEKOFFRE	Charles		AJONC
DELANGUE	Benoît	Chargé d'étude	Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-
DELELIS	Annick	Présidente	CSRPN
DELOBFI	Bruno	Administrateur - Adjoint au Maire de	Conservatoire botanique national de Bailleul
DENGREVILLE	Lou	Responsable de cellule	Observatoire de la Biodiversité du Nord - Pas-de-
DESSE	Alexis	Responsable qualité du système	Conservatoire botanique national de Bailleul
DETHOOR	Blandine	Directrice Administrative et	Conservatoire botanique national de Bailleul
DORESSE	Isabelle	Chef de service	DRAAF
DIJHAMEI	Françoise	Directrice du développement de la	Conservatoire botanique national de Bailleul
DUMILLY	Hélène	Présidente	Terre en Vie
DUPONT	Frédéric	Professeur de Botanique	Université de Lille 2
DUTILLEUL	Simon	Chargé d'études naturalistes	Coordination mammalogique du Nord de la France
DUVIVIER	Marie	Opératrice de saisie	Conservatoire botanique national de Bailleul
EVRARD	Jean	SIG	Parc naturel régional de l'Avesnois
FERRAND	Alex	Gestionnaire de données	Conservatoire botanique national de Bailleul
FONTAINE	Mathilde	Chargée d'étude	CPIE Val d'Authie
FORTIER	Agnès	Chercheur	INRA
FOURDIN	Hugo	Chargé de mission	Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais
GAMANT	Lucile		VNF - Direction régionale Nord - Pas-de-Calais



GAMBIER	Philippe	Animateur SAGE	EPTB Authie
GANOLIN	Christelle		VNF - Direction régionale Nord - Pas-de-Calais
GAVERIAUX	Jean-Pierre	Vice-président	Société Mycologique du Nord de la France
GIROUX	Françoise		Environnement et Développement Alternatif
GRASSIEN	Sophie	Conseillère en développement local	Chambre d'agriculture Nord - Pas-de-Calais
GUILLON	Mathilde	SIG	Parc naturel régional de l'Avesnois
HAUBRILUX	Daniel		LSRPN
HELIN	Virginie	Chargée de mission ENS	Communauté urbaine de Dunkerque
HOUBART	Anthony	Stagiaire - Direction Environnement	Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais
JOALLAND	Claudine	Chargé de mission Environnement Cabinet du Président de Région	Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais
JOURDAIN	Vincent		Espace Naturel Lille Métropole
LAFOLIE	Bertrand	Chef de service - Animation scientifique et technique	Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais
LAUNAY	Maurice	Chargé de mission	DREAL Nord - Pas de Calais
LE BIGOT	Julie	Educatrice nature	Conservatoire botanique national de Bailleul
LECLAIRE	Cécile	Chargée de mission	Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais
LEMIRE	Patrick	Chargé des ressources financières	Conservatoire botanique national de Bailleul
LENNL	Doriane	Responsable de la cellule Education et Formation	Conservatoire botanique national de Bailleul
MALECHA	Jean	Administrateur	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas- de-Calais
MAROUSE	Jean-Louis		Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
MASQUELIER	Julien	Technicien de gestion du patrimoine naturel	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
MLLIS	Blandine	Chargée de mission biodiversité	Planète Mer
MUCHEMED	Anne		
NAMIR	Chelkh		AJONC
PAMART	Dominique	Evaluation/SIG	Parc naturel régional de l'Avesnois
PASCAL	Michel	Directeur	DREAL Nord - Pas-de-Calais
PAUWELS	Ithibault	Educateur nature	Conservatoire botanique national de Bailleul
PAVY	Pascale	Présidente	Conservatoire botanique national de Bailleul
PERDRIGEAT	Julian	Chargé de mission	Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais
PERIER	Helène	Conseillère scientifique - nature et biodiversité	DRFAI Nord - Pas-de-Calais
PEZERIL	Sylvain	Président	OCEAMM
PLAULT	William		Fédération Départementale des Ass. Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas- de-Calais
PRANGERE	Christophe		
PRATIL	Olivier	Chargé de mission	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas- de-Calais
PRYGIEL	Jean	Chef de service - Ecologie du milieu	Agence de l'eau Artois Picardie
RUYFFELAERE	Maximilien		Rainette
SANTUNE	Vincent	Directeur	Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de- Calais

SCHODET	Guillaume		CPIE Flandre Maritime
SILVIN	Vanessa	Technicienne cartographe	Conservatoire botanique national de Bailleul
SPRIET	Quentin		Espace Naturel Lille Métropole
TAVERNIER	Fabien	Vice-président	Les Blongios
THOMAS	Jean-Louis	Directeur	Espaces naturels régionaux
TIR	Silmane	Vice-président	Lille Métropole Communauté Urbaine
TOUSSAINT	Rennit	Chef de service Connaissance et Conservation	Conservatoire botanique national de Bailleul
TREDEZ	Alain		Communauté Merville
TRUANT	Fabrice	Technicien en environnement	Communauté urbaine de Dunkerque
VALENTIN	Berlille	Chargée de mission	Conservatoire botanique national de Bailleul
VALLI	Jean-Marc	Directeur général	Conservatoire botanique national de Bailleul
VANAPPELGHEM	Cédric	Vice-président	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas- de-Calais
WARD	Renaud	Chef de service - Information Scientifique et Technique	Conservatoire botanique national de Bailleul
WARD	Alain	Secrétaire	Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de- Calais
WIMMERS	Bertrand	Directeur régional	Office National des Forêts
WROFFI	Sophie	Troisième	Espace Naturel Lille Métropole



SCHODET	Guillaume		CPIE Flandre Maritime
SCILIN	Vanessa	Technicienne cartographe	Conservatoire botanique national de Bailleul
SPRIET	Quentin		Espace Naturel Lille Métropole
TAVERNIER	Fabien	Vice-président	Les Blongios
THOMAS	Jean-Louis	Directeur	Espaces naturels régionaux
TIR	Slimane	Vice-président	Lille Métropole Communauté Urbaine
TOUSSAINT	Rennit	Chef de service Connaissance et Conservation	Conservatoire botanique national de Bailleul
TREDEZ	Alain		Communauté Merville
TRUJANT	Fabrice	Technicien en environnement	Communauté urbaine de Dunkerque
VALENTIN	Bertille	Chargée de mission	Conservatoire botanique national de Bailleul
VALLI	Jean-Marc	Directeur général	Conservatoire botanique national de Bailleul
VANAPPELGHEM	Cédric	Vice-président	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais
WARD	Renaud	Chef de service - Information Scientifique et Technique	Conservatoire botanique national de Bailleul
WARD	Alain	Secrétaire	Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais
WIMMERS	Bertrand	Directeur régional	Office National des Forêts
WROBEL	Sophie	Ecogarde	Espace Naturel Lille Métropole